



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2648 \(2022\)](#)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2648 \(2022\)](#) ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final sur leurs travaux, en application du paragraphe 7 de ladite résolution.

Le rapport a été communiqué le 17 avril 2023 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 26 avril 2023.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
sur la République centrafricaine
(*Signé*) Ruben **De Koning**

(*Signé*) Fadhel **Bouzidi**
Expert

(*Signé*) Jocelyn **Gapet**
Expert

(*Signé*) Hanna **Mollan**
Experte

(*Signé*) Mariam **Yazdani**
Experte



Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2648 (2022) du Conseil de sécurité

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique.....	5
II. Coalition des patriotes pour le changement.....	6
A. Situation à Sikikédé.....	6
B. Vague d'attaques contre les Forces armées centrafricaines et les instructeurs russes dans la partie ouest de la République centrafricaine.....	10
C. Propagation de l'Union pour la paix en Centrafrique dans le sud-est de la République centrafricaine, donnant lieu à une nouvelle milice ethnique zandé.....	12
III. Interventions régionales.....	12
A. Tchad.....	12
B. Soudan.....	16
IV. Nouveaux faits politiques et sociaux sur le plan national.....	20
A. Processus de paix.....	20
B. Discours de haine et incitation à la violence.....	21
V. Mesures de sanctions, embargo sur les armes et forces de défense et de sécurité nationales ..	22
A. Violations à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs.....	22
B. Violations et non-respect de l'embargo sur les armes.....	24
C. Autres armes et matériel connexe observés.....	26
D. Accélération de l'intégration et de l'utilisation comme supplétifs d'éléments de groupes armés.....	28
VI. Ressources naturelles.....	30
A. Or et diamants.....	30
B. Transhumance.....	31
VII. Affaires humanitaires.....	33
A. Situation humanitaire et des groupes armés à Am Dafok et ses conséquences pour la préfecture de la Vakaga.....	33
B. Détention de journalistes par Mahamat Salleh à Sikikédé.....	35
C. Préoccupations humanitaires plus vastes à Sikikédé.....	36
D. Affaire de l'otage du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui.....	38
VIII. Recommandations.....	39

Résumé

Les groupes armés ont encore perdu du terrain face aux Forces armées centrafricaines (FACA) et aux instructeurs russes. Refoulés dans des positions frontalières, ils ont mené des attaques et des contre-attaques bien ciblées, qui ont fait des morts au combat, de part et d'autre. L'attaque menée le 21 janvier 2023 par la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) à Beloko, principal point de passage de la frontière avec le Cameroun, et les contre-attaques lancées à Sikikédé le 14 février 2023 étaient sans précédent.

Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) relatif à la protection des civils et sa visibilité sur le plan des violations des droits humains dans des zones de combat comme Sikikédé ont été considérablement compromis. Le commandement des FACA a déconseillé à la MINUSCA d'effectuer de patrouilles dans le secteur et a suspendu ses activités de surveillance à l'aide de drones, invoquant comme prétexte une attaque au drone présumée contre la base des instructeurs russes à Ndélé le 21 janvier 2023, qui n'a pu être confirmée ni par le Groupe d'experts, ni par la MINUSCA, ni par les forces de défense et de sécurité nationales.

Les États de la région ont fait pression sur les membres des groupes armés liés à la République centrafricaine opérant sur leur territoire national. Les Forces d'appui rapide du Soudan en ont arrêté quelques-uns au Darfour et ont fermé provisoirement la frontière avec la République centrafricaine afin de contrôler les mouvements transfrontaliers des groupes armés. L'Angola et le Tchad ont accepté, à la demande du Gouvernement centrafricain, de déloger de N'Djamena François Bozizé, qui préside la CPC, à la suite d'entretiens avec le Gouvernement centrafricain. Les allocations versées aux chefs des groupes armés exilés à N'Djamena dans le cadre de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine (« feuille de route de Luanda ») du 16 septembre 2021 ont été suspendues en mars 2023. L'on ne sait qui a ordonné la suspension.

Malgré des assurances verbales, le Ministère de la défense et de la reconstruction de l'armée n'a pas apporté de clarification aux transferts d'armes et d'aéronefs qui ont été effectués en violation de l'embargo sur les armes, comme l'a constaté le Groupe d'experts. Au début de 2021, un avion de transport militaire Iliouchine IL-76, qui appartenait précédemment à la société russe Pilgrim LLC, a été transféré avec l'assistance de Valery Zakharov, ancien Conseiller à la sécurité nationale du Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera. En 2023, un autre Iliouchine IL-76 a été acheté sans qu'une notification n'ait été faite au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine. Il est presque certain que les véhicules militaires qui avaient fait l'objet d'une notification par la Fédération de Russie en mars 2021 sont utilisés à l'heure actuelle à la concession aurifère de Ndassima, contrairement à ce qui avait été indiqué dans la notification. Le Gouvernement centrafricain a continué d'accélérer l'intégration d'éléments de groupes armés dans le personnel en tenue, hors de toute procédure de recrutement transparente et en l'absence de vérification stricte des antécédents.

Les groupes armés ont procédé à des prises d'otages parmi les FACA, des membres du personnel des Nations Unies et des civils. Dans les cas décrits par le Groupe d'experts, leur motivation était de négocier la libération de groupes de prisonniers armés. Des motivations économiques ont également joué un rôle dans le cas de l'enlèvement par le Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine

(PRNC) de deux membres du personnel des Nations Unies et d'un membre du personnel technique du Ministère des travaux publics et de l'entretien routier.

Les attaques lancées par des assaillants non identifiés contre des exploitants miniers et les positions des FACA à proximité des mines d'or ont été violentes et ont coûté la vie à neuf ressortissants chinois à Chimbolo (préfecture de la Ouaka) et à trois soldats des FACA à Kadjama (préfecture de l'Ouham). La valeur des exportations d'or a dépassé celle des diamants. La suspension du Processus de Kimberley sur les diamants bruts n'a pas été assouplie.

I. Historique

Mandat et déplacements

1. Le 29 juillet 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2648 \(2022\)](#), par laquelle il a prorogé les mesures d'embargo sur les armes, d'interdiction de voyager et de gel des avoirs, ainsi que certaines dérogations, concernant la République centrafricaine. Il a également chargé le Groupe d'experts de continuer de prêter assistance au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine. Le Groupe d'experts a notamment pour mission de recueillir des informations sur l'application des mesures de sanctions (embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager), ainsi que sur les personnes ou entités susceptibles de remplir les critères de désignation énoncés aux paragraphes 20 à 22 de la résolution [2399 \(2018\)](#), dont les dispositions ont été prorogées au paragraphe 5 de la résolution [2648 \(2022\)](#).

2. Le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts de lui remettre, après concertation avec le Comité, un rapport final d'ici au 30 mai 2023. Le présent rapport couvre la période allant du 28 décembre 2022¹ au 14 avril 2023, date à laquelle l'établissement du rapport a été achevé, mais il comprend également des faits antérieurs à cette période.

Coopération

3. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts s'est rendu deux fois en République centrafricaine, dans la capitale, Bangui, ainsi qu'à Birao, Am Dafok (préfecture de la Vakaga), Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangor an), Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé) et Bangassou (préfecture du Mbomou). Il s'est également rendu au Tchad. La visite qu'il comptait effectuer au Soudan n'a pas pu être facilitée. Il a échangé des informations avec d'autres groupes d'experts des Nations Unies, en particulier ceux sur la Libye, le Soudan, le Soudan du Sud ainsi que sur la République démocratique du Congo. Il remercie les Gouvernements centrafricain et tchadien d'avoir facilité ses visites et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de continuer de lui apporter un appui logistique et une collaboration de fond.

Méthode de travail

4. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport du 22 décembre 2006 (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, il se garde de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité. Il a corroboré ses conclusions en recoupant ses informations avec des sources indépendantes et fiables.

5. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'efforcera, s'il y a lieu et si possible, de mettre à la disposition des parties tous renseignements figurant dans le rapport sur les actes dont elles pourraient être appelées à répondre, pour qu'elles puissent les examiner, faire des observations et y répondre dans un délai donné.

¹ Date de la présentation au Comité du rapport à mi-parcours du Groupe d'experts.

II. Coalition des patriotes pour le changement

6. Dans son rapport à mi-parcours du 10 février 2023 (S/2023/87), le Groupe d'experts avait observé que des groupes armés associés à la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) avaient considérablement perdu du terrain face aux Forces armées centrafricaines (FACA) et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux (S/2023/87, par. 17 et 22). Tandis que les forces de la Coalition étaient de plus en plus poussées vers les zones frontalières et le triangle Ouadda-Sam Ouandja-Ouanda-Djallé, elles ont réussi au début de 2023 à lancer des attaques téméraires contre des lieux d'intérêt économique et stratégique, frappant les forces de défense et de sécurité nationales et les instructeurs russes.

A. Situation à Sikikédé

7. La localité de Sikikédé (préfecture de la Vakaga) a été, ces 12 derniers mois, au cœur d'affrontements qui ont opposé les forces de la CPC aux FACA et aux instructeurs russes. C'est ici que Nouredine Adam, chef du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) (CFi.002), visé par des sanctions, a formé des jeunes au fonctionnement d'une administration parallèle (S/2017/1023, par. 155). La localité est située sur une route fréquemment utilisée par la CPC pour le trafic d'armes reliant Tissi et Ndélé, contournant Birao qui est sous le contrôle du Gouvernement (S/2021/569, par. 31). Elle jouxte les mines florissantes d'extraction artisanale de l'or de Mandjan, situé à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest, près de Gordil (S/2023/87, par. 61 et 70), lieu de naissance de Michel Djotodia et bastion du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC)², qui est progouvernemental, dominé par l'ethnie goula et dirigé par le Ministre des transports et de l'aviation civile, Djono Ahaba.

8. En mars 2022, les FACA et les instructeurs russes ont mené des opérations militaires à Gordil, Sikikédé et Mandjan et auraient tué deux membres du RPRC et un commandant du FPRC³. Plus de 30 civils auraient également été tués au cours des combats⁴. Après les opérations, le Gouvernement centrafricain et les forces alliées ont battu en retraite à Birao puis à Ndélé, tandis que les groupes armés réinvestissaient les lieux.

9. À la mi-2022, plusieurs réunions de coordination des groupes armés se sont déroulées à Sikikédé, communément appelé Ndah, ainsi que dans le village adjacent d'Aïfa (dans le nord) et à Gordil (dans le sud). Des représentants du FPRC, du RPRC et de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) y ont participé. Elles visaient à remédier aux divisions apparues entre les Goula et les Rounga à la suite d'intenses combats dans la préfecture de la Vakaga en 2019 et 2020 (S/2019/930, par. 46 à 76, et S/2020/662, par. 29 à 33). Elles avaient notamment eu pour résultat une structure de commandement pour la préfecture de Bamingui-Bangoran adjacente, signée le 20 juillet 2022 par le chef de l'UPC, Ali Darassa (Cfi.015), visé par des sanctions, en sa qualité de chef d'état-major de la CPC⁵. La structure de commandement dépasse clairement les divisions ethniques, du fait qu'elle comprend des représentants peul (Ousman Mahamat Haraka), goula (Anour Adam), runga (Mahamat Salleh) et kara (Mahamat Deya).

² Dissous officiellement le 4 décembre 2022 (S/2023/87, par. 13).

³ S/2022/491, par. 29, et entretien avec une source confidentielle, 23 février 2023.

⁴ Ibid.

⁵ Voir annexe 1.

10. Le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) de Mahamat Deya, établi à Birao et dominé par l'ethnie kara est demeuré fidèle au Gouvernement⁶, ce qui a poussé Deya à tourner casaque au profit du Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC) de Nourd Gregaza (S/2019/608, annexe 2.7), issu du RPRC⁷. Dominé par les Goula, il ne fait pas officiellement partie de la CPC, bien que l'un de ses chefs, Abdelrahman Tourkach, ait joué un rôle clef dans les réunions de coordination à Sikikédé⁸.

11. En novembre et décembre 2022, Nourredine Adam a réussi à acheminer des véhicules, des motocycles et du matériel militaire du Soudan en République centrafricaine à Tissi, au nord de Birao, dans la zone des trois frontières du Tchad, de la République centrafricaine et du Soudan⁹. Le FPRC à Tissi disposait d'un millier d'hommes. Dans le même temps, un mouvement d'éléments de l'UPC qui venaient du sud et se rendaient à la préfecture de la Vakaga a été signalé. Le déploiement d'instructeurs russes à Birao le 7 décembre 2022 a permis d'éviter une attaque délibérée sur la localité (S/2023/87, par. 22, et annexe 19), et les troupes et le matériel ont été acheminés vers Sikikédé¹⁰. Deux de ces véhicules ont été remis aux chefs du groupe armé goula, Tom Adam, dit « Ben Laden » (S/2021/87, par. 26), Mohamed Ali, dit « B13 », et Abdelrahman Tourkach, pour les récompenser de leur association avec la CPC¹¹.

12. Réunissant des forces à Sikikédé et ralliant de plus en plus d'éléments dissidents du PRNC progouvernemental, du RPRC et du MLCJ, les instructeurs russes et les FACA ont lancé une nouvelle opération du 25 au 27 janvier 2023 pour déloger la CPC et les acteurs connexes de Sikikédé, de Gordil et de Gounda (Préfecture de Bamingui-Bangoran) plus au sud, contrôlé par l'UPC et le FPRC.

13. Selon des témoins oculaires, au petit matin du 25 janvier, des hélicoptères des instructeurs russes ont atterri sur la piste de Ndiffa, près de Gordil, et un autre hélicoptère a atterri à Mossabio, entre Sikikédé et la frontière tchadienne¹². Ce dernier transportait une vingtaine d'instructeurs russes et aucun élément des FACA. Cette unité a été positionnée pour intercepter les combattants et contrôler les civils qui fuyaient vers la frontière tchadienne. L'unité parachutée à Gordil s'est avancée vers Sikikédé accompagnée de forces terrestres. Au petit matin du 26 janvier, les forces de la CPC ont engagé le combat avec les instructeurs russes à Mossabio et en auraient tué deux¹³.

14. Le Groupe d'experts a été informé que deux autres victimes russes avaient été transférées d'un hélicoptère à un autre à l'aéroport de Ndélé dans la soirée du 25 janvier¹⁴. Le transfert a suscité la panique, les instructeurs russes ayant tiré au décollage une fusée éclairante qui, lorsqu'elle a atterri, a mis le feu à des herbes

⁶ Sous la direction de son proche, Toumou Deya, le Ministre délégué chargé des relations avec les groupes armés. Comme le RPRC, le MLCJ a été officiellement dissous le 4 décembre 2022 (S/2023/87, par. 13).

⁷ Rapport confidentiel, 15 août 2022. Le PRNC est issu d'éléments du RPRC qui ont eu le sentiment de ne pas être représentés par Djono Ahaba durant les négociations tenues à Khartoum en mars 2019.

⁸ Information fournie par un État Membre, 4 juillet 2022, et source confidentielle, 21 juillet 2022.

⁹ Rapports confidentiels, 7 novembre 2022 et 30 décembre 2022, et entretien avec une source militaire confidentielle, 6 février 2023.

¹⁰ Entretien confidentiel avec une présence internationale de sécurité, 6 février 2023, et correspondance avec un représentant de la CPC, 12 mars 2023.

¹¹ Correspondance avec des sources de la CPC, 15-17 mars 2023, et entretien avec une source confidentielle à Birao, mars 2023.

¹² Entretiens téléphoniques avec des sources locales, 1^{er} et 7 février 2023.

¹³ Correspondance avec des représentants de la CPC dans les parages de Sikikédé, 7-9 février 2023.

¹⁴ Entretiens avec des sources confidentielles à Ndélé, 7-9 février 2023.

situées près d'une station-service de la MINUSCA. Le Groupe d'experts a appris que 16 soldats blessés de la CPC avaient été évacués à Harazé-Mangueigne (Tchad) pour y recevoir des soins médicaux. Deux officiers au moins se sont par ailleurs rendus à Abéché pour se faire soigner, dont le « général » de l'UPC Walchai¹⁵. Les combats des 25 et 26 janvier ont fait au moins 10 morts de part et d'autre¹⁶.

Prise d'otages par les Forces armées centrafricaines

15. Le 27 janvier, des instructeurs russes se sont repliés à Ndélé, alors que 300 éléments des FACA qui s'y trouvaient étaient déployés à Sikikédé, Gordil, Aïfa et Ndiffa¹⁷. Quelque 80 soldats en tout des FACA ont été postés à Sikikédé et Aïfa. Le 14 février, les forces de la CPC qui étaient restées près de Sikikédé ont attaqué et maîtrisé les soldats des FACA : 16 soldats auraient été tués, 25 blessés et 20 pris en otages¹⁸. La CPC n'est pas restée à Sikikédé et a battu en retraite le même jour avec les otages le long de la rivière Aoukalé, qui constitue la frontière avec le Tchad. Les FACA et les instructeurs russes y ont rétabli une présence immédiatement après¹⁹.

16. Le lendemain de la prise d'otages, des photographies et des vidéos ont commencé à circuler, montrant les otages en divers lieux et en présence de plusieurs chefs de la CPC et d'autres miliciens. Dans une vidéo diffusée le 15 février, les otages se sont identifiés²⁰. La majorité étaient des recrues récentes de 2022. Plusieurs sources ont reconnu la voix de la personne qui posait les questions comme étant celle du chef, Haroun Gaye (CFi.007), visé par des sanctions. Dans une vidéo diffusée le 18 février, c'est Tom Adam qui s'est adressé aux otages en sango, en présence de Mahamat Deya²¹.

17. Dans une vidéo du 19 février, on voit plusieurs combattants parler aux otages en arabe soudanais²². Ils évoquent la situation au Soudan, dénonçant la collaboration entre son gouvernement et la Fédération de Russie, et communiquent un message au général Mohamed « Hamidti » Dagalo, le Vice-Président du Conseil de la souveraineté et commandant des Forces d'appui rapide, disant : « c'est la fin de son projet et de ses hommes ».

18. Les hommes dans la vidéo comprennent d'anciens éléments mécontents des Forces d'appui rapide et des éléments associés au rival d'Hamidti au sein de la tribu des Rizeigat, Musa Hilal (SDi.002)²³. Les hommes d'Hilal auraient rejoint la CPC au cours de l'attaque du 14 février²⁴. Musa Hilal est un ancien commandant de la milice des janjaouid et chef du Darfour. Il avait été précédemment cité par le Groupe d'experts comme l'un des principaux fournisseurs d'armes aux groupes ex-Séléka (S/2021/87, par. 35, et S/2018/1119, par. 70). Membre du Corps de gardes frontière, Hilal a été arrêté en 2017, tout comme plusieurs centaines d'éléments, par son rival

¹⁵ Entretien avec des représentants de la CPC et des sources diplomatiques à N'Djamena, 12-21 mars 2023.

¹⁶ Rapport confidentiel, 3 février 2023.

¹⁷ Certains sont restés également à Akroussoulback, sur la route de Sikikédé-Ndélé, et à Garba, situé sur une autre route menant à la frontière tchadienne.

¹⁸ Rapport confidentiel, 16 février 2023.

¹⁹ Voir Radio Ndeke Luka, « Centrafrique : Sikikédé repasse sous le contrôle de l'armée nationale », 24 février 2023, et correspondance avec des sources de la société civile locale, 23 mars 2023.

²⁰ Peut être consulté dans les archives du Secrétariat.

²¹ Voir les captures d'écran à l'annexe 2.

²² À partir de la vidéo elle-même et de sources supplémentaires consultées, le Groupe d'experts a pu les identifier en tant que : 1) Ali Hassb el-Rasoul ; 2) le « général » Moussa Bela Bengir ; 3) le « commandant chargé des opérations » Issa el-Missihi ; 4) le « général » Habib ; 5) le « général chargé des opérations » Abou Ghazzam (voir les photographies à l'annexe 3).

²³ Correspondance avec des représentants de la CPC, 26 mars 2023.

²⁴ Ibid.

Hamidti, ce dernier en sa qualité de commandant des Forces d'appui rapide. L'arrestation a été perçue comme étant d'inspiration politique, visant à réduire le pouvoir d'Hilal et des autres milices tribales qui faisaient peser une menace sur l'ancien Président Omar Béchir²⁵. Hilal a été gracié et libéré le 10 mars 2021.

19. Dans la vidéo du 19 février, Mahamat Deya, qualifié de commandant de l'unité, dit : « nous voulons protéger l'Islam en République centrafricaine », un argument qui porte auprès des miliciens soudanais présumés. Selon un représentant de la CPC, on lui aurait probablement soufflé quoi dire en arabe, une langue qu'il ne maîtrise pas²⁶. On voit également dans la vidéo Issa « Policier », un ancien commissaire de police centrafricain, s'adresser aux prisonniers en sango, sur une question d'ordre pratique.

20. En fait, Issa « Policier » surveillait les mouvements des otages, plusieurs éléments de l'UPC étant sous le commandement du général Abdoulaye Machai (S/2023/87, par. 58)²⁷. Dans les vidéos que le Groupe d'experts a obtenues par la suite, on voit les otages se déplacer sous la surveillance d'éléments qu'il a identifiés comme faisant partie de l'UPC²⁸. Machai lui-même ne se trouvait pas avec les otages mais se serait rendu de Sam Ouandja à Ouadda (préfecture de la Haute-Kotto) à la mi-février et à Nzako (Haut-Préfecture du Mbomou) en mars 2023²⁹.

21. Le 15 mars, la CPC a communiqué une série de demandes en échange de la libération des otages, notamment le départ des « mercenaires russes de Wagner » de la République centrafricaine et la libération de 96 personnes associées à la CPC, nommément citées, qui sont actuellement en prison³⁰. Selon des représentants de la CPC, la liste des exigences a été ébruitée par un des conseillers de Nourredine Adam avant d'être officialisée. Elle n'est pas signée et a été réfutée par des représentants de la CPC.

22. Le 4 avril, la CPC a indiqué qu'elle libérerait les otages des FACA³¹ avant d'obtenir satisfaction, quant à ses exigences. Dans un communiqué, elle invoque un pilonnage indiscriminé de civils qui se serait produit à Ndiffa, Sikikédé et Mélé, près de Gordil, et l'absence totale de marge de négociation avec le Gouvernement centrafricain. Plusieurs médias ont signalé qu'un avion d'entraînement à réaction L39 avait été utilisé dans le secteur de Sikikédé, pour lequel une notification avait été faite au Comité le 12 août 2022³². Rien n'indique cependant que l'appareil ait tiré des missiles. Les otages ont été libérés le 6 avril et Ali Ousta³³ les a remis au Comité international de la Croix-Rouge³⁴.

²⁵ Voir Redress, « Q&A: Sudan's pardon of militia leader Musa Hilal, and future accountability? », 19 mars 2021.

²⁶ Correspondance le 19 mars 2023.

²⁷ Communication avec un représentant de la CPC, 17 mars 2023, et communication avec un représentant peul, 1^{er} mars 2023.

²⁸ Voir les captures d'écran à l'annexe 4.

²⁹ Ibid. Voir également les rapports confidentiels, les 13 et 14 mars 2023.

³⁰ Voir la liste à l'annexe 5.

³¹ Voir le communiqué à l'annexe 6.

³² Voir Ndjoni Sango, « RCA : les mercenaires de la CPC délogés de Sikikédé par les FACA », 20 février 2023, et ICIIFO, « Centrafrique : spectaculaire placage au sol à Sikikédé, les instructeurs russes accusés de dépouillement de la ville », 3 juin 2022.

³³ Ali Ousta est le « général » en chef de la faction FPRC-Goula. Le Groupe d'experts avait indiqué précédemment qu'en 2021, Michel Djotodia avait appelé Ali Ousta et ordonné au FPRC-Goula de cesser toute coopération avec les groupes de la CPC (voir S/2021/569, annexe 2.6). Il aurait tourné casaque et ferait désormais partie de la CPC.

³⁴ Voir les captures d'écran à l'annexe 7.

Entrave par les autorités centrafricaines des patrouilles de la Mission

23. Pendant et après les opérations à Sikikédé, la MINUSCA n'a effectué aucune patrouille dans le secteur. Le commandant régional des FACA et le préfet de la Bamingui-Bangoran ont explicitement déconseillé l'organisation de patrouilles dans le secteur à partir de Ndélé, pour éviter de semer la confusion, pendant les opérations en cours. Le Groupe d'experts en a été directement témoin, durant sa mission à Ndélé du 7 au 9 février, bien après les affrontements. Les FACA ont également interdit à la MINUSCA tout survol de drone aérien au-dessus de Sikikédé en janvier, à la suite d'une attaque présumée de drone à Ndélé (voir par. 107 à 112).

24. Le 17 février, une patrouille de la MINUSCA qui se rendait de Birao à Sikikédé pour une mission de deux semaines a fait un arrêt près de Boromata, à 48 kilomètres au nord de Sikikédé, avant de rebrousser chemin, la raison en étant que le Gouvernement centrafricain n'avait pas accepté qu'elle se rende à Sikikédé³⁵.

Intérêts économiques à Sikikédé et alentour

25. La détermination du Gouvernement à contrôler Sikikédé et les localités avoisinantes peut s'expliquer par des projets d'investissements miniers. Il semblerait que la société Mining Industries ait obtenu une concession de 313 kilomètres carrés dans la préfecture de la Vakaga qui, d'après des informations fournies par un État Membre, recouvre également des sites miniers près de Gordil. Le Groupe d'experts a contacté Mining Industries pour s'enquérir de ses activités minières et pour savoir si la société avait jadis exploité ou possédé deux aéronefs Antonov AN-28 (S/2023/87, par. 45)³⁶ mais le représentant de la société n'était pas disponible pour un entretien.

26. À ce jour, l'accès à Mandjan a été quelque peu contesté entre des groupes armés rivaux. Le groupe armé progouvernemental RPRC et la faction progouvernementale du FPRC sous Abdoulaye Hissène contrôlaient et exploitaient les mouvements de l'or, qui a été en grande partie orienté vers Bangui aux premiers temps de sa découverte au début de l'année 2021³⁷. Avec l'influence croissante du FPRC de Nourredine Adam et de la milice soudanaise qui lui est associée dans la zone, les commerçants soudanais ont acquis de l'influence, dirigeant le commerce vers le Soudan³⁸.

B. Vague d'attaques contre les Forces armées centrafricaines et les instructeurs russes dans la partie ouest de la République centrafricaine

27. Au petit matin du 21 janvier 2023, des éléments armés ont attaqué le principal poste douanier de Beloko, à la frontière camerounaise. Deux soldats des FACA et un instructeur russe auraient été tués³⁹. Selon des représentants du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation (3R), ce dernier était responsable de l'attaque, qui avait

³⁵ Source confidentielle, Birao, 17 février 2023.

³⁶ Kratol Aviation a affirmé que Mining Industries avait pris le contrôle des aéronefs avant qu'ils ne soient transférés au Ministère centrafricain de la défense, en violation de l'embargo sur les armes (S/2023/87, par. 45). Le 26 janvier 2023, le Gouvernement américain a sanctionné Kratol Aviation pour avoir fourni des appareils en vue d'un transfert de personnel et de matériel du groupe Wagner qui fait l'objet de sanctions aux États-Unis, entre la République centrafricaine, la Libye et le Mali. Voir États-Unis d'Amérique, Département du trésor, « Treasury sanctions Russian proxy Wagner Group as a transnational criminal organization », communiqué de presse, 26 janvier 2023.

³⁷ Correspondance avec des sources confidentielles, 6 avril 2023.

³⁸ Ibid.

³⁹ Rapport confidentiel, 27 janvier 2023, et correspondance avec une source militaire à Bouar, 25 janvier 2023.

été menée principalement au moyen de roquettes⁴⁰. Elle a causé d'importants dégâts matériels, du fait que des barils de carburant se trouvant à bord de camions stationnés dans l'enceinte de la douane ont pris feu et explosé⁴¹. En tout, 23 camions et 7 autres véhicules ont été détruits. Les représentants des 3R ont affirmé que l'attaque visait la présence russe au bureau douanier et que les assaillants n'avaient pas cherché à tirer sur des camions-citernes.

28. Le 30 janvier, le Groupe d'experts a reçu des images vidéo de trois combattants centrafricains, dont l'un muni d'un fusil d'assaut, qui étaient interrogés par des soldats camerounais dans un lieu au nord de Beloko, près de la frontière⁴². Deux des combattants avaient été blessés. Ils ont déclaré qu'un poste de gendarmerie avait été attaqué et ont prétendu se trouver là par hasard. Des représentants des 3R ont affirmé que ce n'était pas leurs combattants qui avaient attaqué Beloko, mais des anti-balaka qui menaient une opération à 42 kilomètres au nord-est de la localité, près de la frontière camerounaise⁴³. D'après un rapport confidentiel, des éléments armés avaient attaqué des positions des forces de sécurité intérieure à Besson le 24 janvier, mettant le feu au poste de gendarmerie⁴⁴. Dans une des vidéos, le chef du groupe est identifié comme le « caporal » Ngemangou. Un des blessés dit s'appeler Amadou Ousman Njo.

29. En se basant sur la vidéo, des familiers des lieux ont estimé que la scène s'était produite quelque part sur la route Koundé-Besson longeant la frontière internationale sur plusieurs kilomètres. Le Groupe d'experts a écrit au Gouvernement camerounais pour obtenir un complément d'information sur le lieu, la date et les résultats de l'interrogatoire, mais n'a pas encore reçu de réponse.

30. Dans la nuit du 22 mars, des éléments armés ont attaqué le poste de contrôle des FACA dans le village de Bokoyo dans le groupement de Kadjama (à 24 kilomètres à l'est de Markounda dans la préfecture de l'Ouham), procédant à la saisie d'armes de soldats des FACA, tuant trois soldats et deux civils, tandis qu'un instructeur russe était blessé après s'être emparé des armes de soldats des FACA⁴⁵. L'attaque est survenue à la suite d'une opération des FACA, menée près d'un site d'extraction de l'or, durant laquelle des armes avaient été retrouvées⁴⁶. Les 3R ont nié toute responsabilité dans l'attaque, l'imputant à des éléments du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC)⁴⁷. Ce dernier n'a pas répondu aux questions du Groupe d'experts concernant les faits.

31. Un autre incident lié à l'extraction de l'or s'est produit à l'usine Thien Pao à Ndiba (préfecture de la Nana-Mambéré), où trois ouvriers chinois ont été pris en otage le 13 mars et libérés le 2 avril, à la suite du versement d'une rançon⁴⁸. Il est survenu après l'attaque commise par les frères Ndalé et des éléments anti-balaka le 22 octobre

⁴⁰ Correspondance avec des représentants des 3R, 16 mars 2023. Dans son rapport à mi-parcours (S/2023/87, annexe 9), le Groupe d'experts avait présenté des preuves relatives à une importante cache d'armes des 3R, principalement des grenades, dans les parages de la ferme de Sarki, à l'ouest de Kouï.

⁴¹ Face aux pénuries de carburant, dues en partie au gel des prix imposés par le Gouvernement, le Ministère de l'énergie a émis des autorisations spéciales en octobre 2022 en vue de l'importation de carburant par baril. Au début de janvier 2023 cependant, le Gouvernement a changé de cap et décidé d'augmenter le prix du carburant à la pompe et d'annuler les autorisations spéciales d'importation. À la fin de décembre 2022, il avait interdit le transport de carburant dans des barils, à la suite d'une série d'incendies à Bangui et à Beloko.

⁴² Voir les captures d'écran à l'annexe 8.

⁴³ Correspondance avec des représentants des 3R, 16 mars 2023.

⁴⁴ Rapport confidentiel, 27 janvier 2023.

⁴⁵ Rapport confidentiel, 27 mars 2023.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Correspondance avec un représentant des 3R, 5 avril 2023.

⁴⁸ Rapport confidentiel, 23 mars 2023, et correspondance avec un représentant local, 2 avril 2023.

2022, comme cité par le Groupe d'experts (S/2023/87, annexe 21). Cette dernière attaque était également purement motivée par l'appât du gain et a probablement été menée par les mêmes éléments.

32. Outre l'attaque à Beloko, les 3R ont également revendiqué la responsabilité de celle menée le 4 avril contre des instructeurs russes à Bossem-télé (préfecture de l'Ouham-Pendé), au cours de laquelle sept instructeurs et quatre soldats des FACA auraient été blessés⁴⁹. Les assaillants étaient venus du secteur de Bozoum, où ils se sont repliés. L'attaque de Bossem-télé survient après une autre, perpétrée le 30 mars à la base conjointe des FACA et des instructeurs russes à Niem.

C. Propagation de l'Unité pour la paix en Centrafrique dans le sud-est de la République centrafricaine, donnant lieu à une nouvelle milice ethnique zandé

33. La région frontalière sud-est de la République centrafricaine a connu ces derniers mois un regain d'activisme de la part de l'UPC, qui s'est propagé parfois au-delà de la frontière avec la République démocratique du Congo (voir annexe 9), ce qui a donné lieu à une nouvelle milice zandé appuyée à partir du Soudan du Sud (voir annexe 10).

III. Interventions régionales

A. Tchad

Pression sur les représentants des groupes armés au Tchad

34. Après l'insurrection de la CPC au début de 2021, une série de quatre réunions se sont tenues de février à août 2021 avec divers représentants des groupes armés à Moundou et à Sarh, dans le sud du Tchad⁵⁰. Elles se sont déroulées sous la direction du Gouvernement tchadien et parfois en présence de représentants de l'Angola, dans le cadre d'une action de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

35. Ces pourparlers ont mené à un accord qui n'a pas été rendu public et faisait partie de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine (feuille de route de Luanda)⁵¹, au terme duquel quatre des six groupes constituant la CPC se sont joints au processus de paix et ont exilé sa direction à N'Djamena. Il s'agit des 3R, du MPC et de deux sections anti-balaka, dont l'une dirigée par Maxime Mokom et l'autre par Édouard Ngaïssona⁵².

36. Les chefs exilés étaient Sembé Bobbo (3R), Mahamat al-Khatim (MPC), Igor Lamaka (aile Ngaïssona anti-balaka) et Maxime Mokom, François Bozizé, Bernard Bonda (le chef de cabinet de Bozizé et l'aile Mokom anti-balaka), ainsi que les porte-parole de la CPC, Abakar Saboune et Ousmanou Mohamadou (de l'UPC, bien que le

⁴⁹ Rapport confidentiel, 5 avril, et correspondance avec un représentant des 3R, 5 avril 2023.

⁵⁰ Rapport confidentiel, 24 août 2021, et correspondance avec des représentants d'un groupe armé de la CPC, 12-22 mars 2023.

⁵¹ La feuille de route de Luanda a été adoptée par les États de la région le 16 septembre 2021, sous l'impulsion du Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, avec l'appui du Rwanda.

⁵² Voir également *Africa Intelligence*, « Bangui's high-stakes gamble with rebel groups », 17 novembre 2021.

groupe n'ait pas encore signé la feuille de route de Luanda⁵³). Saboune a reconstitué récemment sa coalition Siriri qui ne faisait pas officiellement partie de la CPC.

37. L'exil de quelques-unes des personnes qui avaient constitué la CPC telles que Bozizé, Mokom et Al-Khatim en particulier visait à se donner une marge pour renouer avec des représentants de groupes armés qui étaient moins sujets à polémique en République centrafricaine. L'UPC et le FPRC n'ont cependant jamais adhéré à l'accord officieux de Luanda, ce qui a empêché le processus de paix de progresser dans l'ensemble.

38. Les autorités tchadiennes commencent donc à s'interroger à présent sur l'exil de ces chefs à N'Djamena⁵⁴. De plus, le Gouvernement centrafricain a, ces récents mois, augmenté la pression sur le Tchad pour l'amener à durcir sa position, faisant valoir que des groupes armés avaient enfreint la déclaration unilatérale de cessez-le-feu par le Gouvernement centrafricain du 15 décembre 2021, comme recommandé dans la feuille de route de Luanda⁵⁵.

39. Pour démontrer leur bonne volonté à l'égard du Gouvernement centrafricain, les autorités tchadiennes ont arrêté le chef de groupe armé, Maxime Mokom, le 27 février 2022, près de la localité de Sido à la frontière centrafricaine, où il avait acheté une propriété, à la consternation des autorités tchadiennes⁵⁶. Le 14 mars 2022, il a été déféré devant la Cour pénale internationale à La Haye pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité⁵⁷.

40. À la suite d'une rencontre entre le Président Touadera, le Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, et le Président de la transition au Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, qui s'est déroulée à Luanda le 9 février, il a été décidé de transférer hors du Tchad le coordonnateur général de la CPC, François Bozizé (CFi.001), sous le coup de sanctions, la Guinée-Bissau ayant accepté de l'héberger⁵⁸. Aucune demande de dérogation concernant ce transfert, qui se serait déroulé le 3 mars et aurait été motivé, d'après la Guinée-Bissau, par des considérations d'ordre humanitaire⁵⁹, n'a été transmise au Comité.

41. L'arrestation et le transfèrement par le Tchad de représentants de la CPC ont visé à ce jour des anti-balaka. Des représentants de groupes armés dominés par les peuls (les 3R et l'UPC) n'ont donc pas senti que leur position au Tchad faisait l'objet d'une pression⁶⁰. La raison en est probablement que les liens avec les groupes armés peuls en République centrafricaine sont essentiels pour faciliter la transhumance (les déplacements de troupeaux de bétail, dont certains appartiendraient à des responsables tchadiens) du Tchad en République centrafricaine⁶¹.

⁵³ Correspondance avec des représentants de la CPC, 13-16 mars 2023.

⁵⁴ Entretien avec des représentants des services de sécurité tchadiens, 21 mars 2023.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Correspondance avec des représentants de la CPC, 13 mars 2023. Voir également *Africa Intelligence*, "Angola out on a limb as dialogue with CAR armed groups flounders", 18 mars 2022.

⁵⁷ Voir Cour pénale internationale, « Situation en République centrafricaine II : Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka remis à la CPI pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre », communiqué de presse, 14 mars 2022.

⁵⁸ Réunion avec des représentants des services de sécurité tchadiens, 21 mars 2023. Voir également Africa News, « République centrafricaine : ex-Président François Bozizé leaves Chad for Guinea-Bissau », 6 mars 2023.

⁵⁹ D'après Afrique Media, "Why François Bozizé removed from Chad to Guinea-Bissau instead of being brought to justice?", 10 mars 2023.

⁶⁰ Correspondance avec le Groupe d'experts, mars 2023.

⁶¹ Correspondance avec des chercheurs et des experts internationaux sur la question, mars 2023.

42. Bien que l'on ne sache quel gouvernement ou quelle entité en porte la responsabilité, les représentants de la CPC ont informé le Groupe d'experts que leurs allocations mensuelles avaient été suspendues à compter du mois de mars 2023⁶². Dans le cas de Bozizé, le fait de toucher de telles allocations est une violation du gel des avoirs dont il fait l'objet. Le Groupe d'experts a écrit à la banque en question pour retrouver l'origine des fonds qui lui auraient été virés.

Fin des affrontements frontaliers de 2021

43. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour assainir les relations tendues avec la République centrafricaine et au moyen de la pression exercée sur divers chefs de groupes armés en exil, le Tchad a également mis un terme aux affrontements frontaliers de 2021 avec les FACA et les instructeurs russes.

44. En 2021, plusieurs accrochages ont éclaté à la frontière centrafricano-tchadienne, auxquels ont été mêlés des soldats tchadiens et des éléments des FACA accompagnés, selon plusieurs sources, par des instructeurs russes, qui ont participé aux combats⁶³. Le Groupe d'experts a suivi un incident majeur qui s'était produit le 30 mai 2021 au poste frontalier de Sourou mais a été informé également de plusieurs autres cas intervenus cette année.

45. Pour ce qui est des événements survenus à Sourou le 30 mai 2021, les deux Gouvernements ont indiqué dans une déclaration conjointe le 1^{er} juin 2021 que les combats avaient fait six morts et cinq blessés parmi les soldats tchadiens. Dans des communiqués et au cours de communications distinctes avec le Groupe d'experts, les autorités centrafricaines ont cependant signalé des victimes de part et d'autre, précisant que les faits s'étaient produits lorsque les FACA avaient riposté à la suite d'une attaque menée par des rebelles de la CPC. Ces derniers avaient pris la fuite en direction du Tchad, ce qui avait entraîné une réaction des soldats tchadiens⁶⁴.

46. Les autorités tchadiennes ont affirmé séparément qu'un soldat tchadien avait été tué au cours des échanges de coups de feu, tandis que cinq avaient été enlevés et exécutés à Bang du côté centrafricain de la frontière, qualifiant les faits de crime de guerre⁶⁵. Dans une lettre datée du 29 juin 2021 adressée au Groupe d'experts, les autorités tchadiennes ont affirmé également que le poste avancé de Sourou avait fait l'objet d'une attaque délibérée qui avait été menée, d'après les autorités tchadiennes, par des combattants russes, voire syriens, plutôt que par des instructeurs russes, opérant en première ligne d'attaque, suivis des FACA. Dans une déclaration faite au Conseil de sécurité le 23 juin 2021, la Représentante permanente du Tchad a décrit les assaillants comme étant des « mercenaires étrangers »⁶⁶.

47. Immédiatement après les faits, les deux pays se sont engagés à établir une commission d'enquête indépendante constituée de représentants d'organisations régionales et internationales. À cette fin, le Gouvernement centrafricain a affirmé avoir contacté les organisations régionales et internationales compétentes, à savoir l'ONU, l'Union africaine et la CEEAC⁶⁷. Aucune commission n'a cependant été créée à ce jour. Des représentants de ces organisations ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils n'étaient pas au fait d'une telle demande. Les autorités tchadiennes n'ont pas, depuis, réclamé d'enquêtes internationales sur cette affaire.

⁶² Correspondance avec des représentants de groupes armés, 12-22 mars 2023.

⁶³ Rapports confidentiels, 30 et 31 mai et 1^{er} juin, et information fournie par un État Membre, 29 juin 2021.

⁶⁴ Rapport confidentiel, 24 août 2021 ; voir également le communiqué daté du 31 mai à l'annexe 11.

⁶⁵ Voir le communiqué daté du 30 mai à l'annexe 12.

⁶⁶ Voir [S/PV.8802](#), p. 30.

⁶⁷ Lettre du 29 juillet 2021 adressée en réponse à une demande d'information du Groupe d'experts.

48. Outre l'incident de Sourou, le Groupe d'experts a été informé d'un incident frontalier qui s'est produit le 10 décembre 2021 à Maïa, village situé à cheval sur la frontière centrafricano-tchadienne à l'ouest de Sido (province du Mandoul) et plus en profondeur au Tchad, dans le village de Djormère. D'après plusieurs sources, les instructeurs russes avaient poursuivi les rebelles armés ou les éléments criminels à l'intérieur du Tchad, poussant les forces armées tchadiennes à intervenir, ce qui avait suscité des échanges de coups de feu⁶⁸. Des sources non gouvernementales ont signalé au Groupe d'experts deux victimes du côté tchadien, un mort et un blessé, ce que les autorités tchadiennes n'ont pas confirmé⁶⁹. Aucun gouvernement n'a fait de déclaration publique après les faits, mais les autorités tchadiennes ont déclaré au Groupe d'experts qu'elles avaient demandé à leurs homologues centrafricains de condamner vivement l'intrusion.

49. D'après des représentants de la communauté peule, deux autres incursions se sont produites au Tchad, l'une par les FACA et l'autre par des instructeurs russes, à la mi-2021, près de la localité de Sido⁷⁰. Les autorités tchadiennes n'ont pas pu confirmer ces actes, qui auraient visé des associés de Jean-François Bozizé (fils aîné de François Bozizé) lequel, à l'instar de Maxime Mokom (voir par. 39), réside près de Sido, tout comme ses frères Papy et Rodrigue⁷¹.

50. La sécurité et la réouverture des frontières⁷² et le renforcement des relations bilatérales ont été au cœur des entretiens qui se sont tenus à Bangui le 28 décembre 2021 entre le Président Touadera et le Ministre tchadien de la défense. Le Groupe d'experts n'a enregistré aucun incident frontalier en 2022 et 2023. Les services de sécurité tchadiens ont déclaré au Groupe d'experts qu'en l'absence d'incident grave récemment, ils n'avaient pas donné suite aux faits qui s'étaient produits en 2021, afin de ne pas compromettre les relations bilatérales avec la République centrafricaine⁷³.

Préoccupation tchadienne au sujet de la propagation de l'opposition du sud en République centrafricaine

51. Une autre raison de l'indulgence des autorités tchadiennes à l'égard des exigences formulées par les autorités centrafricaines au sujet des groupes armés sur le territoire tchadien s'explique par l'inquiétude de N'Djamena devant un nouveau groupe d'opposition, originaire du sud du Tchad, s'étant installé en République centrafricaine à la fin du mois d'octobre 2022. Le groupe s'est positionné près des villages de Benerme, Bebenguere et Bénamkor, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Paoua (préfecture de Lim-Pendé). Le Groupe d'experts a obtenu un ordre de mission interne⁷⁴ signé par un « général » Dillah et une vidéo dans laquelle le groupe se fait appeler « Force armée dynamique des révolutionnaires du Sud du Tchad »⁷⁵.

⁶⁸ Voir Tchad Actu, « Tchad : affrontements entre mercenaires russes et armée tchadienne au Tchad », 13 décembre 2021, réunion avec des représentants de la communauté peule à N'Djamena, 17 mars 2023, et réunion avec des représentants des services de sécurité tchadiens, N'Djamena, 20 mars 2023.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Réunions à N'Djamena du 13 au 17 mars 2023.

⁷¹ Correspondance avec des représentants de la CPC, 17 mars 2023. Jean-François Bozizé serait tombé malade et aurait été hospitalisé à N'Djamena après l'exil de son père en Guinée-Bissau le 3 mars 2023.

⁷² La réouverture de la frontière qui avait été fermée depuis 2013 faisait également partie des questions en suspens à la quatorzième session de la commission conjointe des frontières entre le Tchad et la République centrafricaine le 20 décembre 2019.

⁷³ Réunion avec les services de sécurité tchadiens, N'Djamena, 20 mars 2023.

⁷⁴ Voir annexe 13.

⁷⁵ Voir également Blaise Dariustone, « Le pouvoir tchadien de nouveau menacé depuis le sud du pays », *Deutsche Welle*, 24 janvier 2023.

52. Il a été indiqué que les effectifs du groupe armé étaient passés de 1 200 en janvier 2023 à 3 000 en février⁷⁶. Parmi eux se trouvent 600 ex-combattants, dont ceux qui faisaient partie des groupes armés « centrafricains » comptant plusieurs Tchadiens du sud parmi leurs rangs, à savoir Révolution et justice d'Armel Sayo (S/2016/1032, par. 202 à 204) et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) de Jean-Jacques Démafouth (S/2015/936, par. 140).

53. Une référence est faite également aux membres du Mouvement pour la paix, la reconstruction et le développement, faisant partie de l'opposition tchadienne, de Djedouboum Sadoum⁷⁷. Il s'agit d'un groupe politico-militaire qui a refusé de signer l'Accord de paix de Doha pour la paix et la participation des mouvements politico-militaires au dialogue national inclusif et souverain tchadien d'août 2022⁷⁸. Il a cependant participé aux nouveaux entretiens facilités par la Communauté de Sant'Egidio à Rome en mars 2023⁷⁹. Sur le plan local, il est représenté par le « général » Walkader.

54. Manquant d'armes et d'entraînement, le groupe ne semble pas menacer outre mesure le Gouvernement tchadien. Les Forces armées nationales tchadiennes ont cependant renforcé considérablement leurs positions à Sido (Tchad) et alentour, depuis le mois d'octobre 2022, pour empêcher les habitants de se joindre au groupe en République centrafricaine. D'après des représentants de la CPC, des recrues du sud du Tchad se rendent à présent de leur propre gré en République centrafricaine en passant par le Cameroun pour rallier le groupe, dont les effectifs avaient doublé au moment de l'établissement du présent rapport, mais l'on ne sait si ses membres devraient être qualifiés de « combattants ou de réfugiés »⁸⁰.

B. Soudan

55. En réponse à la présence de groupes armés dans la zone des trois frontières, les Forces armées soudanaises ont intensifié leurs opérations à la frontière à la fin du mois de décembre 2022. Le 28 décembre, 66 éléments des Forces armées soudanaises sont arrivés à Birao par la route d'Am Dafok pour assister à des réunions de sécurité avec les FACA et passer en revue les interventions de sécurité conjointes dans la zone des trois frontières. La délégation des FACA est arrivée à bord d'un vol en provenance de Bangui et était conduite par le général Freddy Sakama, chef adjoint des opérations à l'état-major général des FACA.

56. Le sous-préfet de la Vakaga, Zakaria Ramadan, a présidé les réunions qui ont porté sur la nécessité d'améliorer le contrôle des frontières et notamment de renforcer la force tripartite⁸¹. La MINUSCA n'a pas été invitée aux réunions⁸² et, autant que le Groupe d'experts puisse l'établir, aucun représentant tchadien n'y était présent⁸³.

⁷⁶ Rapport confidentiel, 5 janvier 2023, et entretien avec les autorités locales à Paoua, 9-13 février 2023.

⁷⁷ Entretiens avec des chefs de communautés et des sources confidentielles à Paoua, 7-10 février 2023.

⁷⁸ Voir Tchadinfos, « Tchad : voici les mouvements qui n'ont pas signé l'accord de paix de Doha », 8 août 2022.

⁷⁹ Voir VOA Afrique, « Dialogue politique au Tchad : nouvelle rencontre à Rome, sans Wakit Tama », 15 mars 2023.

⁸⁰ Rapports confidentiels, 3 avril 2023, et correspondance avec des sources confidentielles, 12 avril 2023.

⁸¹ Entretien avec des représentants des autorités locales à Birao, 12 février 2023.

⁸² Source confidentielle, mars 2023.

⁸³ À Tissi (Tchad), les forces armées tchadiennes sont sous le commandement opérationnel de la force frontalière conjointe tchado-soudanaise, dont le commandement est stationné à Abéché.

57. En février 2023, à la réunion du Groupe d'experts à Birao, aucune déclaration ou communication officielle n'avait été faite sur le résultat de ces réunions de sécurité ou les décisions qui y avaient été prises. Le 12 février 2023, le sous-préfet a informé le Groupe d'experts qu'il attendait très vite un communiqué officiel sur les conclusions des réunions. Les représentants au consulat du Soudan à Birao et à l'ambassade du Soudan à Bangui ont refusé les invitations à s'entretenir avec le Groupe d'experts sur la question.

58. Une autre source gouvernementale proche du processus a informé le Groupe d'experts que l'accord tripartite⁸⁴ constituerait le cadre juridique d'un accord actualisé en vue de renforcer les effectifs d'une force frontalière conjointe soudano-centrafricaine⁸⁵. La source a indiqué que les trois lieux prioritaires pour le déploiement de la force conjointe serait Tissi, Am Dafok et Birao. Le commandant régional des FACA à Ndélé, présent aux réunions, a également cité la possibilité d'une base future à Boromata, près de Sikikédé⁸⁶. À Birao, la base de la force conjointe serait située à la sortie nord de la ville, à la base des FACA, en face du poste de contrôle de la MINUSCA. La base d'Am Dafok conserverait son emplacement actuel à Oum Rog, du côté soudanais. La base de Tissi serait vraisemblablement du côté centrafricain⁸⁷.

59. Par le paragraphe 1 c) de la résolution 2648 (2022), la force tripartite bénéficie d'une dérogation permanente à l'embargo sur les armes⁸⁸, mais en l'absence de clarification sur le résultat de la réunion de Birao et le cadre juridique applicable, l'on ne sait si cette dérogation s'applique aux fournitures apportées en République centrafricaine par les forces soudanaises au titre d'un accord bilatéral actualisé.

Mission du Ministre de l'élevage et de la santé animale, Hassan Bouba, à Birao et Am Dafok

60. Outre la délégation militaire, une délégation civile distincte s'est également rendue à Birao le 28 décembre 2022⁸⁹. Le Ministre centrafricain de l'élevage et de la santé animale, Hassan Bouba, a présidé la délégation. Le programme officiel était censé s'inscrire dans le prolongement de ses visites régionales antérieures, visant à sensibiliser la population à la transhumance pacifique⁹⁰. Durant sa visite à Am Dafok le 29 décembre, il a néanmoins évoqué également les déploiements des forces de défense et de sécurité⁹¹. Selon un membre de la délégation, de 45 à 50 véhicules bien équipés des Forces d'appui rapide étaient à Am Dafok ce jour-là.

61. À la suite des dégâts subis par les infrastructures d'un barrage, du côté soudanais d'Am Dafok durant la saison des pluies de 2022, qui a exacerbé les inondations saisonnières du côté centrafricain, le Groupe d'experts a pris note des opinions émises

⁸⁴ Le Groupe d'experts est au courant de l'accord tripartite initial datant de 2005 et du protocole amendé de 2011. Le protocole amendé de 2011 portant création de la force tripartite envisage 1 500 éléments, 500 par pays.

⁸⁵ Réunion à Birao, 12 février 2023.

⁸⁶ En plus de Birao, l'accord tripartite de 2005 mentionne une deuxième base à Sikikédé, mais pas à Boromata.

⁸⁷ Tissi est actuellement le siège de l'état-major général de la CPC.

⁸⁸ Résolution 2648 (2022), par. 1 c).

⁸⁹ Des aéronefs Antonov AN-28 immatriculés par le Ministère de la défense (S/2023/87, par. 45) ont été utilisés : l'un pour transporter la délégation militaire et l'autre la délégation civile.

⁹⁰ Voir Le Potentiel Centrafricain.com, « Centrafrique : le Ministère de l'élevage et de la santé animale amorce une mission pour le relèvement de l'économie centrafricaine », 10 octobre 2022.

⁹¹ Entretien avec une source confidentielle, 11 février 2023.

par les habitants selon lesquelles les Soudanais ne répareraient pas le barrage et que les Forces d'appui rapide prévoiraient de convertir plutôt le secteur en aéroport⁹².

Fermeture des frontières et arrestations par les Forces d'appui rapide

62. Le 2 janvier 2023, au cours d'une réunion de réconciliation intertribale au Darfour méridional, le Vice-Président du Conseil souverain et commandant des Forces d'appui rapide, Mohamed Hamdan Dagalo (Hamidti), a annoncé que le Soudan avait fermé sa frontière avec la République centrafricaine pour empêcher la sédition et conserver des liens de bon voisinage⁹³. Hamidti a affirmé avoir découvert et déjoué un complot de groupes armés centrafricains visant à renverser le Gouvernement du Président Touadera⁹⁴.

63. Le 30 décembre 2022, les Forces d'appui rapide ont arrêté Abdoul Shakour⁹⁵ et plusieurs autres membres de la coalition Siriri revigorée d'Abakar et de Mustapha Saboune (voir S/2019/930, annexe 2.10)⁹⁶. L'on ne sait si l'arrestation s'est produite en territoire centrafricain ou soudanais.

64. La coalition Siriri se dépeint comme un groupe armé centrafricain mais compte essentiellement d'anciens membres mécontents des forces de défense et de sécurité soudanaises⁹⁷. Exilé à N'Djamena et faisant l'objet d'un mandat d'arrêt national, Abakar Saboune a revitalisé le groupe après l'échec de sa tentative de réconciliation avec le Gouvernement centrafricain et son retour à Bangui. À partir de photographies du groupe, des représentants de la CPC ont reconnu un ex-élément du FPRC qui s'était brouillé avec Nourredine Adam et un élément du MLCJ.

65. Au début du mois de décembre 2022, Ahmed Abdel-Rahim Shukort Allah avait été arrêté pour avoir fourni un appui logistique à la coalition Siriri⁹⁸. Il serait un ancien agent du renseignement qui avait participé à la création du Corps de gardes frontière commandé par Musa Hilal, le rival d'Hamidti, avec lequel Shukort Allah maintiendrait d'étroites relations⁹⁹.

66. Alors que les Forces d'appui rapide cherchaient à arrêter des groupes armés centrafricains, elles s'en sont plutôt prises à des rivaux nationaux. Les représentants du FPRC vivant principalement à Nyala ont été laissés en paix¹⁰⁰ et un représentant des Forces d'appui rapide s'est rendu à Toulous pour garantir aux représentants de l'UPC que les actes des Forces d'appui rapide ne les visaient pas.

67. Le 6 janvier 2023, Sudan Tribune a cité sur son site Web un reportage de l'agence de presse soudanaise officielle disant qu'Absher Balail, le général de brigade des Forces d'appui rapide, avait reçu pour ordre de la présidence soudanaise de

⁹² Entretiens avec la société civile, Birao, février 2023.

⁹³ Voir <https://alintibaha.net/online/143623/>.

⁹⁴ Sudan Tribune, « Sudan thwarts an attempt to overthrow CAR Gouvernement: Hemetti », 3 janvier 2023.

⁹⁵ Voir la photographie à l'annexe 14.

⁹⁶ « Damm Siri » est la prononciation approximative, sur le plan local, de « RSF », le sigle des Forces d'appui rapide, d'où un risque de confusion avec la coalition Siriri au cours des entretiens menés sur place.

⁹⁷ Correspondance avec des représentants de la CPC au Soudan, 6 janvier 2023, et rapport confidentiel non daté.

⁹⁸ Correspondance avec des représentants de la CPC au Soudan, 6 janvier 2023.

⁹⁹ Voir Sudan Tribune, « Conflicting reports about the missing Sudanese general », 17 décembre 2022.

¹⁰⁰ Correspondance avec des représentants du FPRC, 8 janvier 2023.

combattre le commerce illicite d'armes à feu et de drogues, la contrebande et les violations de la sécurité frontalière entre les deux pays¹⁰¹.

68. Après la fermeture de la frontière, le Groupe d'experts a appris, par des représentants locaux, que des éléments des Forces d'appui rapide qui gardaient le poste de contrôle à la frontière avaient des listes de membres de l'ex-Séléka à arrêter, mais la véracité de cette information n'a pu être confirmée. Durant la visite du Groupe d'experts en février 2023, la frontière au niveau d'Oum Dafouq est restée fermée. Des habitants ont signalé que les camions s'entassaient du côté soudanais de la frontière et que des grossistes et des camionneurs se plaignaient de la fermeture.

69. Le 5 mars 2023, après deux mois de fermeture, la frontière a été déclarée partiellement ouverte, sur décision du comité de sécurité du Darfour méridional. Des éléments des Forces d'appui rapide ont été aperçus en train de se retirer des points de passage de la frontière d'Oum Doukhoun, d'Oum Dafouq et d'Abou Jaradel¹⁰². Une partie de la surveillance de la sécurité aurait néanmoins été confiée aux milices misseriya et taaïcha autour d'Oum Dafouq¹⁰³.

70. Ne pouvant se rendre au Soudan, le Groupe d'experts n'a pu confirmer si les mesures de sécurité prises à la frontière résultaient d'une demande formulée par la République centrafricaine ou constituaient la réponse du Soudan à l'insécurité croissante dans la zone des trois frontières.

71. Au début du mois d'avril 2023, aucune force soudano-centrafricaine conjointe n'avait visiblement été déployée à Birao. Le renforcement de la présence des forces armées tchadiennes avait été signalé à Tissi (Tchad). Entre-temps, tandis que les pourparlers sur les arrangements tripartites dans la zone frontalière se poursuivent, la transition politique au Soudan au cours des négociations menées entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide qui piétinait a dégénéré en affrontements ouverts le 15 avril.

Réunion entre la Coalition des patriotes pour le changement et les Forces armées soudanaises et tchadiennes à Tissi en République centrafricaine

72. En novembre 2022, la CPC avait renforcé sa présence à Tissi, une petite localité frontalière en République centrafricaine, située exactement au point où se retrouvent les trois frontières du Tchad, du Soudan et de la République centrafricaine (à 85 kilomètres au nord de Birao). La localité tchadienne de l'autre côté de la frontière s'appelle également Tissi. La CPC a son quartier général, dit Sarajevo¹⁰⁴, dans un village situé à 2 kilomètres au sud de Tissi (République centrafricaine).

73. Le chef de l'UPC faisant l'objet de sanctions, Ali Darassa, se déplace souvent entre Tissi (République centrafricaine) et Toulous (Darfour méridional) à 190 kilomètres à l'est (voir également par. 88 sur les violations de l'interdiction de voyager), où il a maintenu d'étroits contacts avec le chef tribal local ou Nazir¹⁰⁵. Les habitants de Toulous, dont le Nazir lui-même, sont des peuls (appelés Fallata au Darfour). Il existe une forte connexion tribale entre les peuls de la République centrafricaine et du Darfour. L'on sait qu'Ali Darassa et l'UPC dominée par les peuls

¹⁰¹ Voir Sudan Tribune, « Sudan deployed troops on CAR border, military official says », 5 janvier 2023.

¹⁰² Sudan Tribune, « Sudan partially reopens border with CAR », 5 mars 2023.

¹⁰³ Correspondance avec des représentants de la CPC au Soudan, 4 février 2023.

¹⁰⁴ Source confidentielle de la CPC, 1^{er} avril 2023.

¹⁰⁵ Source confidentielle, Darfour, 13 mars 2023.

et les peuls civils fuyant les combats en République centrafricaine ont recherché et trouvé une protection à Toulous, le plus récemment en janvier et en février 2023¹⁰⁶.

74. Les forces armées tchadiennes ont recommencé à effectuer des patrouilles plus fréquentes à Tissi, à compter de mars 2023. Selon une source à la CPC, leur présence serait plus visible dans la zone des trois frontières.

75. Autour du 14 mars 2023, des représentants des Forces armées soudanaises et des forces armées tchadiennes se sont entretenus avec la CPC à Tissi. Ali Darassa, qui n'y aurait pas participé, aurait chargé le « général » Mahamat Salleh de représenter la CPC à la réunion. Le Groupe d'experts a appris que les Forces armées soudanaises et tchadiennes avaient recommandé la dissolution de la CPC, devenue une « coquille vide ».

76. Selon des sources internes, les préparatifs en vue d'une nouvelle alliance armée qui remplacerait la CPC sont déjà en cours. Certains veulent revenir à la « Séléka » d'origine (qui signifie coalition ou alliance en sango). Bozizé étant exilé en Guinée-Bissau (voir par. 40), Nourredine Adam sous le coup d'un mandat d'arrêt international (voir par. 87) et Ali Darassa faisant l'objet depuis le 21 décembre 2021 de sanctions de l'ONU, comme Bozizé et Adam, la direction de la CPC cherche de nouveaux profils pour représenter l'alliance, qui puissent assumer de futurs postes politiques et militaires.

77. Compte tenu de ce qui précède, Mahamat Salleh est le favori à la direction militaire de la CPC. Selon des sources internes, il est un « combattant de confiance » qui n'est pas « recherché par le système de justice ». Or, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avait sanctionné Mahamat Salleh le 8 mars 2023¹⁰⁷. Ali Darassa semble prêt à lui transférer davantage de responsabilités. À la fin de mars 2023, ce dernier, à l'origine membre du FPRC, a été observé avec l'UPC au nord de Sikikédé¹⁰⁸. Cela pourrait signifier qu'Ali Darassa le rapprocherait de la direction de l'actuelle CPC et de toute nouvelle alliance réorganisée.

IV. Nouveaux faits politiques et sociaux sur le plan national

A. Processus de paix

78. Un examen stratégique organisé par le Gouvernement le 4 juin 2022 (S/2022/527, par. 18) a permis de conclure que la feuille de route de Luanda et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine seraient « mutualisés dans un seul processus de paix conjoint ». Malgré cette initiative, un certain flou subsiste encore parmi les acteurs de la société civile quant aux liens entre les deux processus de paix¹⁰⁹.

79. En juin 2022, le Gouvernement a proposé un calendrier d'activités prioritaires, visant à accélérer l'application de la feuille de route de Luanda (S/2023/87, par. 12). Le Gouvernement et la MINUSCA ont cherché à redynamiser les comités de mise en

¹⁰⁶ L'afflux le plus récent de réfugiés de la République centrafricaine au Soudan remonte à janvier et février 2022, lorsque des éléments armés et des civils étaient arrivés à Radoum et à Toulous. Les réfugiés étaient mal nourris et en piteux état ; beaucoup étaient déplacés en République centrafricaine depuis des mois, fuyant les forces des FACA qui avançaient depuis le sud et le centre de la République centrafricaine, comme Alindao (Basse-Kotto) et Bria (Haute-Kotto).

¹⁰⁷ Voir Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Bureau de la mise en œuvre des sanctions financières, « Financial sanctions notice: Central African Republic », 8 mars 2023.

¹⁰⁸ Rapport confidentiel, 23 mars 2023.

¹⁰⁹ Réunions avec des dirigeants de la société civile à Bangui, février 2023.

œuvre préfectoraux¹¹⁰ au moyen de la localisation du processus de paix. Le calendrier et un tableau de bord visant à faciliter la surveillance ont été élaborés à la suite de réunions techniques organisées par le Bureau du Premier Ministre, appuyé par la MINUSCA, au niveau de tous les ministères. Le tableau de bord est actualisé par la voie de réunions de coordination et une mise à jour récente a été faite le 7 février¹¹¹.

80. Pour décentraliser ce processus conjoint, que la société civile a interprété comme étant centralisé à Bangui, une visioconférence a été organisée le 24 mars entre le Gouvernement et les préfets en leur qualité de présidents des comités de mise en œuvre préfectoraux de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, avec la participation de membres des comités dans les préfectures, ainsi que de membres du Gouvernement concourant directement à la mise en place du processus politique conjoint, présidé par le Premier Ministre¹¹².

B. Discours de haine et incitation à la violence

81. L'incitation à la violence au moyen des discours de haine et de la désinformation en République centrafricaine est complexe et implique divers acteurs, dont des groupes armés, tant chrétiens que musulmans, entre autres¹¹³. Étant donné l'emplacement géographique de la République centrafricaine et ses liens avec les pays voisins, les campagnes de désinformation ont des ramifications régionales. Cela a été confirmé au cours des réunions tenues en février et en mars par le Groupe d'experts avec des dirigeants de la société civile en République centrafricaine et au Tchad. Les participants ont insisté sur la multiplicité des cas durant lesquels des informations fausses sur des événements qui se seraient produits en République centrafricaine avaient suscité des malentendus et accru la méfiance entre les différentes communautés dans les pays voisins.

82. Le Groupe d'experts a constamment appelé l'attention, dans ses rapports, sur les cas d'incitation à la violence par des acteurs politiques en République centrafricaine¹¹⁴. Dans sa résolution 2399 (2018), le Conseil de sécurité a condamné « tous les actes d'incitation à la violence ... qui compromettaient la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine » et décidé que les « personnes qui commettaient de tels actes étaient susceptibles de remplir les critères de désignation énoncés au paragraphe 20 ». Cette résolution a été suivie de la résolution 2499 (2019) sur le mandat de la MINUSCA, par laquelle il a autorisé la Mission à aider le Groupe d'experts à collecter des informations attestant d'actes d'incitation à la violence, en particulier à motivation ethnique ou religieuse, qui compromettaient la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine. De plus, dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le Gouvernement centrafricain a été engagé à « combattre toute incitation à la haine » par la mise en œuvre du Plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence¹¹⁵.

¹¹⁰ 1^{er} mars 2023, « Note d'information : La représentante spéciale prône la localisation du processus de paix mutualisé de l'APPR et de la Feuille de route de Luanda au niveau des préfectures », communiqué de presse, consultable dans les archives du Secrétariat.

¹¹¹ Réunion avec une source confidentielle, avril 2023.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Voir Brianna Ferebee et Rachel Sullivan, « Beyond fake news: the Central African Republic's hate speech problem », United States Institute of Peace, 16 août 2021.

¹¹⁴ S/2014/452, par. 42 et 43, S/2016/1032, par. 103 à 107, S/2017/1023, par. 71 à 73, S/2018/729, par. 57 à 60, S/2018/1119, par. 160 à 163, S/2021/569, par. 148 à 150, et S/2023/87, par. 8 à 11.

¹¹⁵ Voir article 4 r) de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé à Bangui le 16 février 2019 (voir S/2019/145, annexe).

83. Le Haut Conseil de la communication vise à réglementer les activités de la presse en République centrafricaine et à veiller à ce que les journalistes et les médias se conforment aux règles d'éthique et de déontologie de la profession. Il avait été créé à l'issue d'une conférence organisée par la MINUSCA en 2015 pour combattre la désinformation dans la région. La République centrafricaine a été le seul État à adopter ultérieurement un plan d'action national.

84. Le Groupe d'experts s'est entretenu par la suite à Bangui le 21 février 2023 avec la Directrice du Haut Conseil de la communication, Isabel Vakhet, des décisions récentes relatives à des cas d'incitation à la violence diffusée sur la plateforme Galaxie nationale et sur Radio Lengo Songo. Le chef de Galaxie nationale, Didacien Kossimatchi (S/2021/569, par. 149, et S/2023/87, par. 9 et 10), a continué de diffuser des discours de haine et de faire des déclarations fausses ou diffamatoires¹¹⁶. Radio Lengo Songo a maintes fois appelé à la violence, d'après le Haut Conseil¹¹⁷.

85. Le Groupe d'experts sait l'importance des travaux menés par le Haut Conseil de la communication et le Gouvernement centrafricain dans la lutte contre les discours de haine. L'efficacité du Haut Conseil sur le plan de la réglementation des activités des médias est néanmoins limitée, du fait des obstacles auxquels il s'est heurté pour appliquer ses décisions.

V. Mesures de sanctions, embargo sur les armes et forces de défense et de sécurité nationales

A. Violations à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs

Interdiction de voyager

86. Du fait de l'avancée de groupes armés vers la frontière septentrionale et de l'exil négocié de certains chefs, les violations les plus régulièrement signalées des mesures d'interdiction de voyager par plusieurs personnes visées par les sanctions concernaient leurs déplacements entre la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan, outre ceux effectués par François Bozizé (voir par. 40).

87. Comme susmentionné, le 28 juillet 2022, les scellés sur le mandat d'arrêt contre Nourredine Adam (CFi.002) ont été levés par la Cour pénale internationale. Adam, qui s'était établi à Omdurman (Soudan), avait quitté le pays au début du mois et, d'après bon nombre de sources, était entré en République centrafricaine autour du 8 juillet 2022 en passant par Birao¹¹⁸. Au premier semestre de 2022, il avait également été identifié et interrogé par les forces de sécurité au Tchad, avant d'être relâché, les autorités de ce pays estimant ne pas avoir de motif d'arrestation¹¹⁹. Au second semestre de 2022, Adam se serait rendu par voie terrestre de la zone des trois frontières entre la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan vers le Soudan du Sud et l'Ouganda¹²⁰.

88. Il a été signalé qu'Ali Darassa (CFi.015) était à Toulous (Darfour méridional) et au Soudan en septembre et en octobre 2022 mais il a également été observé plusieurs fois au Tchad en 2022¹²¹. À la fin de janvier 2023, on a supposé qu'il était

¹¹⁶ Voir ses messages : <https://m.facebook.com/people/Galaxie-Nationale-Beafrika/100070906621613/>.

¹¹⁷ Voir la décision du Haut Conseil de la communication à l'annexe 15.

¹¹⁸ Correspondance avec les forces d'une présence internationale de sécurité en République centrafricaine, 6 février 2022, et rapport confidentiel, 7 septembre 2022.

¹¹⁹ Entretien avec un membre d'un organisme national de sécurité à N'Djamena, 21 mars 2022.

¹²⁰ Correspondance avec un agent de la sécurité centrafricaine, 17 novembre 2022.

¹²¹ Entretien avec l'Agence nationale de sécurité à N'Djamena, 21 mars 2022.

retourné en République centrafricaine, à en juger par un convoi de véhicules qui se rendait dans le triangle Ouadda-Sam Ouandja-Ouanda-Djallé et lui aurait servi d'escorte avancée¹²².

89. Haroun Gaye (CFi.007) a pour sa part franchi la frontière soudano-tchadienne par voie terrestre en juillet 2022 et a été interrogé par les forces de sécurité dans la sous-préfecture de Manguéigne (Tchad). Comme dans le cas d'Adam, les autorités tchadiennes ont estimé qu'il n'y avait pas de lieu d'arrêter Gaye, qui avait probablement traversé la frontière pour rallier les forces de la CPC à Sikikédé.

90. Arrêté à N'Djamena en octobre 2019, Martin Koumtamaji (CFi.013), dit Abdoulaye Miskine, et trois de ses associés sont toujours en détention à la prison militaire de haute surveillance de Klessoum. Les autorités tchadiennes nient les allégations obtenues par le Groupe d'experts selon lesquelles Koumtamaji aurait été libéré et aurait quitté le pays¹²³. Koumtamaji a lui-même déclaré au Groupe d'experts qu'il était encore incarcéré et attendait son verdict¹²⁴.

Gel des avoirs

91. Le 31 mars 2023, Abdoulaye Hissène (CFi.012) a participé à une réunion du comité technique du Gouvernement centrafricain en vue de l'intégration d'ex-combattants en sa qualité de Ministre conseiller. Le Groupe d'experts a adressé une lettre au Gouvernement pour demander si un salaire ou des indemnités journalières avaient été versés à Hissène, en violation du gel des avoirs.

92. Dans son rapport d'étape de novembre 2022 au Comité, le Groupe d'experts a indiqué qu'un véhicule 4x4 appartenant à Nourredine Adam (CFi.002), visé par des sanctions, était conservé au bureau local de la MINUSCA à Birao depuis janvier 2021.

93. Le véhicule, un Land Cruiser V8 blindé noir non immatriculé¹²⁵, faisait l'objet d'un litige entre des éléments du MLCJ favorables à Adam, qui étaient disposés à conduire le véhicule au Soudan, et d'autres se trouvant sur place, qui voulaient s'en servir comme garantie pour une dette d'Adam, dont il ne s'était pas acquitté. Le véhicule avait été saisi par des éléments des FACA au poste de contrôle Élevage (à 5 kilomètres hors de Birao, sur la route d'Am Dafok-Birao) au motif d'une violation du couvre-feu. Sur instruction du préfet de la Vakaga, le véhicule a été transféré à la gendarmerie de Birao et, peu après, au bureau local de la MINUSCA à Birao¹²⁶.

94. À l'époque, le Consul général du Soudan avait fait valoir que le véhicule était un bien du Gouvernement soudanais, probablement parce qu'il avait été donné à Adam en 2019 au titre des négociations sur l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Le Ministre de la justice et des droits de l'homme, anciennement Ministre des transports, Arnaud Djoubaye Abazène, avait signalé que le véhicule appartenait à l'origine à Nourredine Adam, qui habitait Khartoum¹²⁷.

95. Le 2 janvier 2023, le préfet de la Vakaga, accompagné d'instructeurs russes, s'est rendu au bureau de la MINUSCA à Birao pour réclamer le véhicule d'Adam¹²⁸. Il avait une autorisation manuscrite pour le récupérer¹²⁹, disant qu'il agissait sur

¹²² Correspondance avec des représentants de la CPC au Tchad, 12-22 mars 2022.

¹²³ Réunion avec des représentants du Ministère de la justice et des droits de l'homme à N'Djamena, 21 mars 2023.

¹²⁴ Appel téléphonique du 24 octobre 2022.

¹²⁵ Voir les photographies à l'annexe 16.

¹²⁶ Rapport confidentiel, 24 décembre 2022.

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ Rapport confidentiel, 3 janvier 2023.

¹²⁹ Voir annexe 17.

instruction du Ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local, Bruno Yapande. Les clefs du véhicule lui ont été remises.

96. Bien que le véhicule n'ait pas été saisi par la MINUSCA dans le cadre des mesures de gel des avoirs (ayant été déposé à des fins de conservation), du fait qu'il a servi de caution pour le paiement d'une dette, il pourrait, indépendamment de sa propriété contestée, être considéré comme un bien économique à geler, conformément à la définition faite au paragraphe 16 de la résolution 2399 (2018) du Conseil de sécurité, renouvelé par sa résolution 2648 (2022).

B. Violations et non-respect de l'embargo sur les armes

Aéronef n'ayant pas fait l'objet d'une dérogation

97. Dans son rapport à mi-parcours (S/2023/87, par. 42 à 47), le Groupe d'experts a cité deux aéronefs Iliouchine ne faisant pas l'objet d'une dérogation, qui étaient en service depuis le début de 2021 avec des numéros d'immatriculation militaire centrafricains et servaient à la relève des instructeurs russes et de leur matériel. L'un d'entre eux, un avion de transport de passagers Iliouchine Il-18 (numéro de série du fabricant : 186009403), a été détruit par un incendie à la base aérienne de Khadem en Libye le 27 janvier 2023¹³⁰. Le Groupe d'experts n'a pas pu identifier les anciens propriétaires de l'aéronef, qui étaient responsables du transfert. En mars, le Ministre centrafricain de la défense et de la reconstruction de l'armée, Jean-Claude Rameaux Bireau, a déclaré au Groupe d'experts que le Ministère avait réuni des détails sur l'immatriculation et la propriété antérieure de plusieurs aéronefs en réponse à une demande de renseignements écrite du Groupe d'experts, qu'il ne lui avait pas encore communiqués le 17 avril 2023, date à laquelle il a soumis le présent rapport au Comité.

98. Le deuxième aéronef, un avion-cargo militaire Iliouchine IL-76 (numéro de série du fabricant : 83485561) avait, avant son transfert au quartier général du Ministère centrafricain de la défense et de la reconstruction de l'armée, été exploité par TransAVIAexport Airlines au Bélarus, tout en appartenant à la société russe Pilgrim LLC à Voronej (Fédération de Russie), selon le certificat d'immatriculation bélarussien¹³¹. Le Groupe d'experts n'a pas pu localiser cette dernière et s'est renseigné auprès de TransAVIAexport Airlines et de la Fédération de Russie au sujet de l'aéronef, notamment pour obtenir des détails sur les anciens propriétaires. La Fédération de Russie a informé le Groupe d'experts qu'elle avait radié l'aéronef de son registre le 15 février 2018. La société TransAVIAexport n'a pas répondu pour sa part.

99. Si l'on ne sait à qui appartenait précédemment l'aéronef, selon les informations écrites et verbales obtenues par le Groupe d'experts, l'ancien Conseiller à la sécurité nationale du Président Touadera (voir S/2021/569, annexe 3.7), Valery Zakharov, aurait joué un rôle dans son transfert à la République centrafricaine¹³². À la fin de 2020, il avait suggéré que l'aéronef soit immatriculé comme aéronef civil auprès de l'aviation civile centrafricaine, en fournissant des certificats d'immatriculation antérieurs, proposition qui avait été rejetée car l'appareil avait plus de 30 ans d'âge

¹³⁰ Communication d'une source confidentielle de l'ONU, 2 février 2023. Voir également Aviation Safety Network, « Ilyushin Il-18: 27 January 2023 », ASN Safety database, consultable au : <https://aviation-safety.net/database/record.php?id=20230127-1>, y compris l'imagerie.

¹³¹ Voir annexe 18.

¹³² Correspondance avec une source diplomatique, 3 janvier 2023, et entretien avec un responsable du Gouvernement centrafricain à Bangui, 3 décembre 2022. Confirmation écrite, consultable dans les archives du Secrétariat.

(S/2023/87, par. 47). Il a été immatriculé par la suite auprès du Ministère de la défense. Cependant, comme susmentionné, le Ministère n'a pas communiqué le certificat d'immatriculation. Le Groupe d'experts a écrit à M. Zakharov à ce sujet mais n'a pas reçu de réponse.

100. Les deux aéronefs avaient été immatriculés par le Ministère de la défense mais la compagnie aérienne centrafricaine Lapara Aviation avait été facturée par l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL) en raison du survol, par les appareils, de l'espace aérien européen au premier semestre de 2021¹³³. Dans le cas de l'Il-76, le numéro d'immatriculation TL-ART avait été communiqué à EUROCONTROL et dans celui de l'Il-18, l'appellation TL-ARN avait été retenue dans la base de données d'AeroTransport (S/2023/87, par. 47), au lieu des numéros d'immatriculation inscrits sur les aéronefs, TL-KMZ et TL-KBR respectivement, la lettre K dénotant une force aérienne centrafricaine. La compagnie Lapara n'a jamais immatriculé l'aéronef et a quitté le pays à la fin de 2021. D'après ce qui précède, le Groupe d'experts estime que le Ministère centrafricain de la défense a induit délibérément en erreur les contrôleurs aériens européens, en faisant croire qu'au moment des survols à l'étranger, les deux aéronefs étaient civils.

101. Le 7 février, le Groupe d'experts a observé, à l'aéroport international M'Poko de Bangui, un deuxième Iliouchine IL-76 portant le numéro d'immatriculation TL-LIZ¹³⁴. Comme pour les deux autres aéronefs militaires de type Iliouchine, les autorités centrafricaines n'avaient communiqué aucune notification ou demande de dérogation au Comité, s'agissant de la livraison de cet aéronef de transport militaire.

102. Le 12 mars, le Groupe d'experts a également obtenu la photographie d'un Cessna 182T à l'aéroport international M'Poko de Bangui¹³⁵. Selon le personnel de l'aéroport, c'est la force aérienne centrafricaine qui exploite cet aéronef¹³⁶. Étant donné qu'il n'existe pas d'autre Cessna 182T volant en République centrafricaine, cet aéronef été très probablement repéré dans les aéroports de Ndélé, Boda et Awakaba¹³⁷. De nouveau, aucune notification ou demande de dérogation n'a été soumise en vue du transfert de cet appareil au Ministère de la défense.

Notifications non conformes de véhicules militaires

103. Le Groupe d'experts a examiné l'imagerie récente du principal centre de traitement Ndassima, exploité par la société Midas Ressources (S/2021/87, par. 61 à 64). Il a observé dans les locaux un « Chekan »¹³⁸ à l'épreuve des mines, protégé contre les embuscades qui, d'après les médias russes, a été construit sur un châssis de camion Ural-432007, dont le blindage a été rajouté par la société Evro Polis LLC à Krasnogorsk (Fédération de Russie)¹³⁹. Le 10 mars 2021, le Ministère centrafricain

¹³³ Correspondance avec une source diplomatique, 3 janvier 2023.

¹³⁴ Voir photographie à l'annexe 19.

¹³⁵ Voir photographie à l'annexe 20.

¹³⁶ Entretiens confidentiels avec des membres du personnel de l'aéroport, 5 février 2023.

¹³⁷ Entretiens avec des sources confidentielles à Ndélé et Bangui, 5-9 février 2023. L'imagerie satellite de l'aéroport d'Awakaba le 9 février 2023 (consultable dans les archives du Secrétariat), à l'ouest de Ndélé, montre un petit appareil qui est probablement le Cessna 182T en question. Situé dans la réserve du parc présidentiel d'Awakaba, l'aéroport a été construit sous le règne de l'ancien Président et empereur autoproclamé Jean-Bédél Bokassa (1966-1979). De taille comparable à celle de l'aéroport international de Bangui M'Poko, celui d'Awakaba servait principalement aux voyages de Bokassa dans le cadre de ses chasses privées. Jusqu'à récemment, l'aéroport avait été totalement laissé à l'abandon. Depuis le début de l'année 2022, deux nouvelles structures d'origine anthropique sont visibles sur l'imagerie satellite.

¹³⁸ Voir l'imagerie à l'annexe 21.

¹³⁹ Voir <https://novayagazeta.ru/articles/2020/07/11/86234-vragu-ne-sdaetsya-nash-gordyy-ural>.

de la défense avait notifié le Comité d'un transfert de matériel létal et non létal, dont cinq camions Ural-432007 du « centre de formation militaire de la Fédération de Russie » au Soudan¹⁴⁰ au Ministère centrafricain de la défense. Le 30 mars 2021, un convoi de camions Ural et d'autres véhicules ayant fait l'objet d'une notification, dont des camions de type Chekan, avaient traversé Birao¹⁴¹. Le convoi était destiné à Ndassima¹⁴². Il est donc fort probable que les véhicules observés au centre de traitement proviennent de ce transfert qui avait fait l'objet d'une notification.

104. La notification du 10 mars 2021 précisait cependant que le matériel devait être transféré à titre provisoire à des bataillons spécialisés des Forces armées de la République centrafricaine afin de garantir la sécurité du processus électoral en cours¹⁴³. L'utilisation constante de ces véhicules dans une concession privée n'est pas conforme à ce qui avait été indiqué dans la notification. Le Groupe d'experts, ayant écrit à la Fédération de Russie pour demander où se trouvait le matériel transféré, n'avait pas encore reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.

105. Le Groupe d'experts note la possibilité que le véhicule Chekan observé dans le centre de traitement de Ndassima soit entré en République centrafricaine plus tôt, ce type de véhicule ayant déjà été observé en République centrafricaine depuis le début du mois de janvier 2021, avant la livraison notifiée¹⁴⁴. Cela impliquerait l'absence de toute notification, étant donné que le Groupe d'experts n'était au courant d'aucune notification faite au Comité au sujet de véhicules de type Ural avant mars 2021.

106. Le Groupe d'experts a également obtenu des vidéos de drone, qui sont en possession des forces de la CPC dans la Vakaga, montrant un véhicule de type Chekan à l'intérieur d'un bâtiment qui pourrait, selon lui, être l'ancien domicile de Mahamat al-Khatim en Moyenne-Sido¹⁴⁵. Le drone en question était un DJI MAVIC, le même type observé par le Groupe d'experts pendant un survol des bases de la MINUSCA en septembre 2022, qui avait été récupéré par la CPC sur le champ de bataille de Nzako en mai 2022 (S/2023/87, par. 37).

C. Autres armes et matériel connexe observés

Drone aérien à Ndélé

107. Le 21 janvier 2023, des instructeurs russes ont affirmé que leur base à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran) avait été attaquée au petit matin par un drone aérien¹⁴⁶ : cinq bombes de 65 mm auraient explosé à l'intérieur de leur camp, détruisant un hélicoptère Mi-8 en stationnement. Deux bombes ont également été larguées près de la base de la MINUSCA à Ndélé. Des photographies de l'hélicoptère endommagé et du drone aérien qui aurait été récupéré près de Ndélé ont été diffusées dans les médias sociaux à partir du 1^{er} février¹⁴⁷.

108. Le Groupe d'experts a également inspecté les détails des photographies d'un drone aérien artisanal, fournis par le coordonnateur des instructeurs russes à Bangui.

¹⁴⁰ En février 2018, la Fédération de Russie et le Soudan ont conclu un accord de coopération pour renforcer les Forces armées soudanaises. Voir également Jakob Hedenskog, « Russia is stepping up its military cooperation in Africa », décembre 2018.

¹⁴¹ Voir les photographies à l'annexe 22.

¹⁴² Entretien avec une source confidentielle à Bangui, 30 janvier 2023.

¹⁴³ Le deuxième tour des élections législatives s'est déroulé le 14 mars 2021.

¹⁴⁴ Voir <https://twitter.com/FranMatiasBueno/status/1345388715535982594/photo/1>.

¹⁴⁵ Voir la photographie à l'annexe 23.

¹⁴⁶ Rapport confidentiel du 21 janvier 2023 et entretien avec le coordonnateur des instructeurs russes à Bangui, 6 février 2023.

¹⁴⁷ Voir les photographies à l'annexe 24.

Comme le Groupe d'experts prévoyait de se rendre à Ndélé le lendemain, il a offert son assistance dans l'enquête qui devait se dérouler sur l'incident et a proposé d'inspecter le drone aérien récupéré, les fragments de bombe et les zones d'impact, mais une fois arrivé à Ndélé, il s'est entendu dire que la visite qu'il se proposait d'effectuer au camp des instructeurs russes n'avait pas pu être organisée.

109. À Ndélé, le Groupe d'experts s'est entretenu avec des soldats de la paix des Nations Unies et les forces de défense et de sécurité¹⁴⁸. Ni les uns ni les autres n'ont pu confirmer avoir entendu des explosions dans la nuit du 21 janvier. Les habitants se trouvant près de la base n'avaient entendu que des tirs, cette nuit-là¹⁴⁹. Le Groupe d'experts a vu une photographie de l'hélicoptère endommagé, mais elle avait été prise de trop loin pour qu'il puisse établir s'il s'agissait du même type diffusé dans les médias sociaux et s'il avait subi les mêmes dégâts. L'UPC a affirmé avoir touché un hélicoptère russe au moyen d'une roquette tirée durant les affrontements ayant éclaté autour de Sikikédé les 25 et 26 janvier¹⁵⁰.

110. À la suite de l'attaque aérienne présumée survenue à Ndélé, les FACA ont contacté la MINUSCA pour lui demander de cesser immédiatement ses vols de drone aérien, affirmant que les explosifs avaient été largués « accidentellement » par un système de drone aérien de la MINUSCA au-dessus du camp des instructeurs russes à Ndélé¹⁵¹. La MINUSCA a nié l'allégation, indiquant aux FACA qu'elle n'avait pas encore effectué de survol de drone aérien ce jour-là¹⁵².

111. Les autorités centrafricaines ont néanmoins refusé d'accorder à la MINUSCA la permission d'opérer ses drones aériens pour mener des reconnaissances aériennes durant les affrontements qui se sont produits à Sikikédé à la fin de janvier 2023, ce qui a entravé sa capacité de maintenir une perception de la situation à l'appui de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix et de la protection civile¹⁵³.

112. Le 3 février, le Ministère centrafricain de la défense a publié une note circulaire annonçant la suspension officielle des vols de drone sur l'ensemble du territoire centrafricain jusqu'à nouvel ordre, en accordant une dérogation aux forces de défense et de sécurité nationales¹⁵⁴. Dans la note, la possibilité d'un emploi ayant fait l'objet d'une autorisation préalable est évoquée, mais cela semble plus restrictif que les dispositions de l'accord sur le statut des forces signé par la MINUSCA avec le Gouvernement centrafricain, qui cite l'usage d'aéronefs et de véhicules ayant fait l'objet d'une notification. Le Groupe d'experts sait que deux survols de drones aériens ont été effectués par la MINUSCA depuis le 3 février, à la suite de deux atteintes majeures à la sécurité qui s'étaient produites depuis, mais note qu'ils ne concernaient pas des opérations des FACA et des instructeurs russes.

Emploi d'engins explosifs dans la partie ouest de la République centrafricaine

113. Voir la mise à jour annexée au présent rapport¹⁵⁵.

Bombes larguées à Bossangoa

114. Voir la mise à jour annexée au présent rapport¹⁵⁶.

¹⁴⁸ Entretiens à Ndélé, 7-9 février 2023.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Correspondance le 17 mars 2023.

¹⁵¹ Entretien avec une source confidentielle, 4 février 2023.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Entretien avec une source confidentielle à Bangui, 4 février 2023.

¹⁵⁴ Voir annexe 25.

¹⁵⁵ Voir annexe 26.

¹⁵⁶ Voir annexe 27.

D. Accélération de l'intégration et de l'utilisation comme supplétifs d'éléments de groupes armés

115. Dans son rapport final en 2021 (S/2021/569, annexe 3.7) le Groupe d'experts avait appelé l'attention sur l'intégration de certains éléments anti-balaka et d'autres recrues de Bangui au septième bataillon d'infanterie territoriale (BIT-7) sans procédures de vérification des antécédents appropriées, en coordination avec la MINUSCA. Un exemple clef en est Thierry Lébéné, dit « Colonel 12 puissances », qui avait rallié la Garde présidentielle avec quelques-uns de ses éléments après leur intégration, venant s'ajouter aux quelque 150 éléments intégrés dans cette unité en 2020 (S/2020/662, par. 72 à 74). Le plan national de défense de 2017 ne prévoyait pas de garde présidentielle et son rôle n'avait pas été coordonné dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité (voir également S/2019/930, par. 146).

116. Le BIT-7 était le dernier bataillon à avoir été formé par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, qui a suspendu sa formation en décembre 2021. De même, la vérification des antécédents en coordination avec la MINUSCA a pris fin en 2021.

117. Après le BIT-7, huit bataillons supplémentaires ont été formés par les instructeurs russes au centre d'entraînement de Berengo (préfecture de la Lobaye). Les effectifs des FACA sont donc passés de 14 000 à 15 000¹⁵⁷. Le plan national de défense de 2017 prévoyait un maximum de neuf bataillons d'infanterie territoriale et une armée globale de 9 800 personnes¹⁵⁸. Les bataillons récemment constitués, chacun comptant environ 600 éléments pour un total d'environ 5 000 éléments, ont été formés sans procédure de recrutement ou d'intégration transparente, et notamment sans vérification du respect des droits humains¹⁵⁹. Pour chaque bataillon, une vingtaine de membres de groupes armés loyalistes des différentes provinces ont été transférés à Berengo pour être intégrés¹⁶⁰.

118. L'accélération de l'intégration de certains éléments de groupes armés concerne habituellement les supplétifs qui aident les FACA et les instructeurs russes durant leurs opérations¹⁶¹. Par exemple, en juin 2022, des éléments de la milice de la Vakaga décrite dans le rapport final du Groupe d'experts (S/2021/569, annexe 4.4) ont été transférés à Berengo à des fins de formation et d'intégration¹⁶².

119. Le Ministère de la défense a admis l'intégration aux FACA de certains éléments de groupes armés, tout en réfutant le recours à des supplétifs¹⁶³. Les forces de défense et de sécurité nationales dans les provinces ont néanmoins confirmé au Groupe d'experts l'emploi de supplétifs. Des FACA et des officiers de la gendarmerie à Bria

¹⁵⁷ Réunion avec des référents chargés des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés à Bangui en octobre 2022 et en février 2023. Voir également Enrica Picco, « Central African Republic: averting further fragmentation of the armed forces », International Crisis Group, 10 mai 2022.

¹⁵⁸ Le texte peut être consulté dans les archives du Secrétariat.

¹⁵⁹ Rapport confidentiel de la présence internationale de sécurité, 1^{er} novembre 2022.

¹⁶⁰ Entretien avec des référents chargés des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés à Bangui en octobre 2022 et en février 2023 et entretiens avec des présences internationales de sécurité à Bangui en juin 2022 et en février 2023.

¹⁶¹ Entretiens avec des référents chargés des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés à Bangui en octobre 2022 et en février 2023. Dans son rapport à mi-parcours, le Groupe d'experts les a qualifiés de pisteurs (S/2023/87, par. 30).

¹⁶² Entretien avec des référents chargés des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés à Bangui en octobre 2022 et en février 2023 et entretiens avec des présences internationales de sécurité à Bangui en juin 2022 et en février 2023.

¹⁶³ Lettre du Ministre centrafricain de la défense et de la reconstruction de l'armée, adressée au Groupe d'experts, datée du 6 janvier 2023 (voir S/2023/87, annexe 16).

ont affirmé que 52 éléments démobilisés à Sam-Ouandja en juin et juillet 2022 servaient actuellement comme supplétifs des FACA¹⁶⁴. Un officier de gendarmerie à Bambari a cité deux éléments démobilisés, servant de supplétifs, qui avaient été blessés dans l'explosion accidentelle d'une grenade au camp des instructeurs russes d'Ippy le 28 novembre 2022¹⁶⁵.

120. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec des témoins dans le cadre d'une attaque de représailles des FACA qui a été menée par des supplétifs anti-balaka opérant avec le concours des FACA, au cours de laquelle huit civils ont été tués à Bokolobo le matin du 9 mai 2022¹⁶⁶. Elle s'est produite à la suite d'un raid surprise mené dans la nuit par l'UPC contre une position des FACA dans le village, au cours de laquelle deux soldats, six combattants anti-balaka et cinq civils chrétiens ont été tués¹⁶⁷.

121. L'affaire la plus problématique liée à des ex-combattants, dont plusieurs auraient servi comme supplétifs ces récents mois, concerne le groupe qui a été désarmé à Bambari en juin 2022 avec le concours du Ministre de l'élevage, M. Bouba¹⁶⁸. Le groupe compte plus de 300 personnes, principalement d'anciens éléments de l'UPC et quelques anti-balaka¹⁶⁹. Leurs armes, qui sont nécessaires pour établir s'ils peuvent être intégrés sur le plan socioéconomique ou être intégrés aux forces de défense et de sécurité, ont été remises aux FACA et non à la MINUSCA ou au Bureau exécutif du Gouvernement pour le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration¹⁷⁰.

122. Dans la première semaine d'avril, le Bureau exécutif se trouvait à Bambari pour s'occuper de 150 des quelque 300 ex-combattants qui avaient été désarmés dans la localité en juin 2022¹⁷¹ mais seules 66 armes ont été ramassées par les FACA et remises au Bureau exécutif, dont 6 armes utilisées par plus d'un combattant, ce qui a permis au Bureau exécutif de s'occuper de 80 ex-combattants. L'on ignore où se trouvent les combattants restants.

123. Le mécanisme envisagé dans l'Accord (art. 16 et 17) en vue de l'intégration des groupes armés était la création d'Unités spéciales mixtes de sécurité, composées de membres tant des forces de défense et de sécurité nationales que des groupes armés. À Bouar et à Paoua seulement, des unités ont été mises en place en novembre 2020, mais elles ont reçu des rations alimentaires, à défaut de salaires, et n'ont jamais été intégrées, ce qui a entraîné des manifestations et des défections¹⁷². Durant le mois de mars 2023, la formation de 235 ex-éléments des 3R et des anti-balaka de Bouar et de

¹⁶⁴ Entretiens à Bria, 28-30 novembre 2022.

¹⁶⁵ Entretien à Bambari le 29 novembre 2022. Le 15 décembre 2022, le Groupe d'experts a demandé à la Fédération de Russie de clarifier son utilisation sur le plan opérationnel de combattants démobilisés à Ippy et ailleurs mais n'a pas reçu de réponse.

¹⁶⁶ Correspondance avec des victimes, 3-5 février 2023. Cette affaire en est une parmi d'autres signalées par le Secrétaire général en 2022 (S/2022/491, par. 25 et 57, et S/2022/762, par. 30, 31 et 47).

¹⁶⁷ Voir également S/2022/491, par. 30. Les tueries en représailles, menées principalement à la machette, ont été ordonnées par le commandant du détachement, que le Groupe d'experts n'a pas réussi à identifier.

¹⁶⁸ Entretiens avec des sources confidentielles du Gouvernement et de la société civile à Bambari, 28-30 novembre 2022.

¹⁶⁹ Rapports confidentiels, 7 et 23 juin 2022.

¹⁷⁰ Correspondance avec un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, 14 avril 2023, et rapport confidentiel, 10 avril 2023.

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² Par exemple, le 17 avril 2021, d'anciens éléments intégrés aux unités spéciales mixtes de sécurité ont bloqué l'axe de l'itinéraire principal de ravitaillement 1 à Bouar en protestation, exigeant un numéro d'identification des FACA, une cérémonie de remise de diplômes et un déploiement immédiat (voir S/2020/662, annexe 6.1).

Paoua a repris au Camp Kassai à Bangui. Après avoir achevé leur formation, les éléments auront l'option d'être intégrés dans les forces de défense et de sécurité nationales¹⁷³.

124. Même si leur nombre reste faible, des représentants des groupes armés, tant progouvernementaux qu'antigouvernementaux, considèrent la reprise de la formation des unités spéciales de sécurité comme une évolution positive, au vu d'années d'intégration accélérée et non transparente de certains éléments des groupes armés.

VI. Ressources naturelles

A. Or et diamants

125. L'exportation de l'or a continué d'afficher une tendance à la hausse, comme indiqué dans le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts (S/2023/87, par. 59). En janvier 2023, 231 kilos d'or, d'une valeur de plus de 6 millions de dollars, avaient été exportés, d'après les statistiques du Ministère des mines et de la géologie¹⁷⁴. À ce rythme, les exportations en 2023 pourraient plus que doubler, comparées à 2022, année durant laquelle plus d'une tonne d'or avait été exportée.

126. Le 21 février 2023, la police centrafricaine a confisqué à Bangui 58 lingots d'or de différentes formes, des espèces se chiffrant à 300 millions de francs CFA et le véhicule à bord duquel les articles étaient dissimulés¹⁷⁵. Ils étaient aux mains de deux personnes, un Peul et un Arabe. D'après les représentants peuls, l'or appartenait à Djibrine Amine, un collecteur d'or centrafricain, qui avait été déplacé en 2013 de la partie ouest de la République centrafricaine vers la localité frontalière de Garoua Boulaï et identifié par le Groupe d'experts en 2014 (S/2014/762, par. 137)¹⁷⁶.

127. Les sites d'extraction de l'or ont continué de faire l'objet d'attaques (voir par. 30 et 31) dans l'ouest de la République centrafricaine, mais l'attaque la plus meurtrière et la plus alarmante s'est produite le 19 mars 2023 à Chimbolo (préfecture de la Ouaka), où neuf travailleurs chinois du groupe Gold Coast ont été assassinés. Le Groupe d'experts a appris que des Centrafricains avaient également été tués lors de l'attaque, notamment une ou deux personnes en tenue, mais n'a pas été en mesure de le confirmer¹⁷⁷.

128. L'exportation de diamants bruts de la République centrafricaine en 2022 a légèrement augmenté par rapport à 2021, passant de 103 647 à 115 522 carats, dont la valeur est estimée à quelque 14 millions de dollars¹⁷⁸. Les zones de production dans l'est et une partie de l'ouest étant encore sous le coup de la suspension du Système de certification du processus de Kimberley, les volumes d'exportation ont atteint un tiers environ de la production nationale, soit 330 000 carats¹⁷⁹. L'exclusion de l'est, où l'on trouve comparativement plus de pierres de grande valeur, aurait également fait baisser la valeur par carat des exportations ces dernières années, qui était

¹⁷³ Correspondance avec un représentant des FACA, 3 avril, et avec un représentant d'un groupe armé, 3 avril 2023.

¹⁷⁴ Statistiques officielles du commerce, consultables dans les archives du Secrétariat.

¹⁷⁵ Voir les photographies à l'annexe 28.

¹⁷⁶ Correspondance avec une source confidentielle du Gouvernement, 26 mars 2023.

¹⁷⁷ Correspondance provenant d'une autorité gouvernementale présente sur le site, 26 mars 2023.

¹⁷⁸ Statistiques officielles du commerce, consultables dans les archives du Secrétariat.

¹⁷⁹ Voir Peter G. Chirico et Sarah E. Bergstresser, « Diamond mining and conflict in the Central African Republic », avril 2019.

d'environ 170 dollars par carat, avant la suspension en 2013, et se situe actuellement à 120 dollars¹⁸⁰.

129. Outre les sous-préfectures restantes dans l'ouest, le Gouvernement centrafricain fait campagne en faveur de la levée de la suspension du Processus de Kimberley dans la sous-préfecture de Bria. Comme mentionné dans le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts (S/2023/87, annexe 20), le Gouvernement a cherché à prendre un raccourci concernant la procédure d'évaluation régulière par le Groupe de travail chargé du suivi du Processus de Kimberley concernant la République centrafricaine, par l'intégration d'une visite d'évaluation à Bria au cours d'une prochaine mission plénière, menée dans le cadre du Processus de Kimberley.

130. En prévision d'une future visite d'examen, le Groupe d'experts s'est renseigné sur les cinq critères à remplir avant d'obtenir la levée de la suspension du Processus de Kimberley à Bria, énoncés dans le cadre opérationnel (voir S/2023/87, annexe 20) : présence de l'État ; mise en place de mécanismes de surveillance ; élimination de la présence systématique des groupes armés ; liberté de circulation des biens et des personnes et élimination de la fraude systématique ou de la contrebande de diamants à destination ou en provenance de la zone déclarée conforme vers des zones non conformes.

131. Une source d'inquiétude à cet égard est que, depuis le 19 avril 2022, les instructeurs russes occupent les locaux du bureau d'achat de diamants centrafricain Badica à Bria, sans l'aval de la société. Badica a adressé deux lettres datées du 22 avril et du 27 juillet 2022¹⁸¹ respectivement au Premier Ministre de la République centrafricaine pour appeler l'attention sur ce qu'il a qualifié d'occupation par la force de ses locaux, demandant qu'une solution appropriée soit trouvée, sans compromettre les opérations des forces russes.

132. Dans sa réponse écrite datée du 13 septembre 2022, le Ministre centrafricain de la défense a donné l'assurance à la société que des dispositions avaient été prises pour reloger « les partenaires militaires russes »¹⁸². Aucune réinstallation n'a cependant eu lieu à ce jour. De l'avis du Groupe d'experts, l'occupation des locaux de Badica entrave la liberté de circulation et le rétablissement du commerce officiel, dans la lutte contre la contrebande de diamants bruts.

133. Le 11 avril 2023, le Groupe d'experts a demandé à la Fédération de Russie si et quand les instructeurs russes prévoient de quitter les locaux de Badica et quelle avait été la contribution de ces derniers à la mise en conformité avec les cinq critères à respecter pour obtenir la levée de la suspension du Processus de Kimberley dans la sous-préfecture de Bria. Toute réponse obtenue sera intégrée dans une annexe supplémentaire avant la publication du présent rapport au plus tard le 30 mai 2023.

B. Transhumance

134. La transhumance est une activité exercée principalement par l'ethnie peule, tandis que les éleveurs font traverser de longues distances aux bovins, aux ovins et aux caprins pour trouver des zones de pâturage adéquates. Ces déplacements cadrent souvent avec le rythme des saisons et le régime pluviométrique, mais du fait des contentieux entre les éleveurs et les négociants, ils constituent une dimension essentielle du conflit en République centrafricaine (S/2018/1119, par. 105 à 140). Durant une visite du Groupe d'experts à Kaga Bandoro en juin 2022, l'un des

¹⁸⁰ Entretien avec des bureaux d'achat de diamants à Bangui, 26 novembre 2022.

¹⁸¹ Peuvent être consultées dans les archives du Secrétariat.

¹⁸² Voir la lettre à l'annexe 29.

principaux marchés au bétail au centre de la République centrafricaine, le long d'un itinéraire de transhumance passant par le Tchad, une rivalité naissante s'est fait jour au sujet du contrôle (et donc de la capacité de taxer le commerce de la transhumance), non seulement entre les groupes armés mais aussi entre ces derniers et les forces étatiques.

135. Avant 2021, quand les FACA avaient repris le contrôle de Kaga Bandoro, les groupes armés du MPC et du FPRC avaient fait mainmise sur la majeure partie des recettes fiscales qui se chiffraient à 20 000 francs CFA (31 dollars) par tête de bétail vendu sur le marché, laissant une petite part à la municipalité. Aujourd'hui, sous le contrôle des FACA, les impôts sont plus faibles, estimés à quelque 7 000 francs CFA (11 dollars) par tête de bétail, la majorité étant consacrée au Ministère de l'élevage et de la santé animale et aux FACA et le reste à la municipalité¹⁸³.

136. De plus, les éleveurs, qui n'ont souvent pas de pièce d'identification officielle, doivent verser une cotisation de 10 000 francs CFA (16 dollars) à leur Fédération nationale des éleveurs centrafricains pour éviter d'être arrêtés pendant un contrôle des FACA¹⁸⁴. La Fédération est un service rattaché au Ministère de l'élevage. Un impôt par tête de bovin de 9 500 francs CFA (15 dollars) est également perçu¹⁸⁵ et redistribué parmi les divers services de l'État, tout en comprenant une redevance de sécurité destinée aux forces de défense et de sécurité nationales. À titre de comparaison, un impôt par tête de bétail de 5 000 francs CFA (8 dollars) était perçu par l'UPC à Bambari, par exemple.

137. Le traitement souvent sévère et discriminatoire que subissent les éleveurs par les FACA, qui les soupçonnent d'être des groupes armés ou des alliés de ces derniers, les amène à contourner les marchés officiels comme Kaga Bandoro et d'autres points de passage contrôlés par le Gouvernement¹⁸⁶. Ils évitent par exemple les marchés de Mbrès et de Kaga Bandoro et vendent illégalement leur bétail à des marchands qui se rendent en voiture dans des poches se trouvant sous le contrôle de groupes armés, comme Linguiré (préfecture de la Nana-Gribizi), au nord de Mbrès.

138. Tout au long de 2022, le Ministre de l'élevage, M. Boubou, a entrepris plusieurs missions dans le pays pour promouvoir la transhumance pacifique. S'accompagnant d'une forte présence sur le plan de la sécurité et menées conjointement avec des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ces missions visaient en partie à amener les éleveurs à transporter le bétail vers les marchés officiels et à verser les impôts dus à l'État. À la fin du mois de juin 2022, le Ministre était en Moyenne-Sido du côté tchadien de la frontière et avait contacté le Ministère tchadien de l'élevage pour avoir l'autorisation de franchir la frontière et de contacter des propriétaires de bétail du côté tchadien, dont des membres de sa famille¹⁸⁷. Les autorités tchadiennes ont refusé, invoquant la fermeture officielle de la frontière¹⁸⁸.

¹⁸³ Entretien avec des membres du comité du marché du bétail préfectoral, Kaga Bandoro, 19 juillet 2022.

¹⁸⁴ Radio Ndeke Luka, « Centrafrique : une carte d'identification des éleveurs pour favoriser une transhumance apaisée », 28 janvier 2022.

¹⁸⁵ Voir également Gaël Grilhot, « En Centrafrique, l'État veut reprendre en main le marché du bétail », *Le Monde*, 3 mai 2019.

¹⁸⁶ Réunion avec des sources confidentielles, Kaga Bandoro, 16-19 juillet 2022.

¹⁸⁷ Ibid. et entretien avec le Secrétaire général du Ministère de l'élevage à N'Djamena, 16 mars 2023.

¹⁸⁸ Entretien avec le Secrétaire général du Ministère de l'élevage à N'Djamena, 16 mars 2023.

VII. Affaires humanitaires

A. Situation humanitaire et des groupes armés à Am Dafok et ses conséquences pour la préfecture de la Vakaga

139. Dans son rapport à mi-parcours, le Groupe d'experts a décrit la prolifération de la milice misseriya dans la zone des trois frontières entre le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine, notamment d'un groupe d'une cinquantaine d'éléments dirigés par Mohamed Adam, alias Abou Kass/Aboukasi, qui géraient des points de passage où ils prélevaient des impôts illégaux, dévalisaient les civils et leur infligeaient des violences, en toute impunité ([S/2023/87](#), par. 81 à 84).

140. Le Groupe d'experts s'est rendu à Am Dafok les 8 et 9 février 2023 et a entendu des éleveurs à Birao dire que depuis que la fermeture par le Soudan de la frontière avec la République centrafricaine le 2 janvier 2023, le nombre de camions et de marchandises venant du Soudan par le principal point de passage frontalier d'Am Dafok avait considérablement diminué. Aucun camion lourd n'était arrivé à Birao depuis la mi-janvier¹⁸⁹. Le Groupe d'experts a noté que Birao et la préfecture de la Vakaga dépendaient dans une grande mesure du carburant et des denrées alimentaires telles que la farine, le sucre, le sel et l'huile végétale qui étaient importés du Soudan¹⁹⁰.

141. À Am Dafok, des habitants et des petits commerçants ont déclaré que les Forces d'appui rapide contrôlant le point de passage de la frontière centrafricano-soudanaise interdisaient à quiconque d'emporter de larges quantités de denrées alimentaires à vendre en République centrafricaine et n'en autorisaient que de petites, à des fins de consommation des ménages¹⁹¹. En janvier et en février, les prix de toutes les denrées alimentaires importées du Soudan avaient au moins doublé. Cela a été également confirmé par le Groupe d'experts qui s'était arrêté dans deux villages sur le chemin de retour d'Am Dafok vers Birao le 9 février. Des hommes franchissant la frontière de part et d'autre subissaient, de la part des Forces d'appui rapide, des fouilles corporelles, à la recherche d'armes, qui n'étaient toutefois pas systématiques.

142. Pendant le trajet de 65 kilomètres de cinq heures par la route menant de Birao à Am Dafok, le Groupe d'experts n'a vu aucun camion ou véhicule et a observé moins de 10 motocycles ou charrettes à âne, principalement chargés de marchandises en provenance d'Am Dafok, se dirigeant vers Birao.

143. Mis à part un déploiement modeste des FACA dans le cadre d'une force tripartite limitée qui était en sous-effectifs, restreinte sur le plan opérationnel¹⁹² et devait effectuer des patrouilles aux trois frontières ([S/2023/87](#), par. 82, et [S/2021/87](#), par. 44), une absence complète d'autorité de l'État a été constatée du côté centrafricain d'Am Dafok. Les groupes armés centrafricains et les groupes de milices arabes y opèrent sans entrave et en toute impunité.

144. Am Dafok a été contrôlée par divers groupes armés qui s'en sont servis comme base pour soutirer illégalement des impôts aux commerçants, faire de la contrebande et rivaliser entre eux afin de contrôler la Vakaga. Le Groupe d'experts avait précédemment signalé des accrochages entre des groupes armés à Am Dafok (pour la chronologie, voir [S/2019/930](#), annexe 3.1).

¹⁸⁹ Entretien avec des commerçants au marché de Birao, 11 et 12 février 2023.

¹⁹⁰ Les importations du Tchad par Tissi sont moins importantes et comprennent des chaussures, d'autres articles en cuir et des vêtements.

¹⁹¹ Entretien avec des habitants d'Am Dafok, 8 février 2023.

¹⁹² La force tripartite est stationnée à Oum Roq, à 20 kilomètres à l'intérieur du Soudan, sur la route de Nyala.

145. Au cours de réunions avec les habitants, les 8 et 9 février 2023, et d'entretiens bilatéraux avec des représentants de la société civile, hommes et femmes¹⁹³, le Groupe d'experts a entendu des témoignages sur la précarité de la situation de la population civile sur les plans humanitaire et de la sécurité. Les réunions ont été encadrées par la seule autorité à Am Dafok, le chef de groupe civil traditionnel, Célestin Tamia. Les constatations qui suivent proviennent des deux réunions.

146. Des représentantes ont exprimé la crainte profonde et quotidienne d'avoir à vivre à la merci de groupes armés et de bandits. D'autres, notamment des chefs de village, ont exprimé leur colère à l'égard du Gouvernement qui avait autorisé les Soudanais à se servir du territoire centrafricain comme s'il était le leur. D'autres encore se sont dits désespérés d'avoir été « abandonnés par la MINUSCA et les organisations humanitaires ». Aucun intervenant humanitaire ne se trouvait à Am Dafok, en raison des risques élevés de piraterie routière ou de pillage sur la route Birao-Am Dafok¹⁹⁴. En décembre 2020, des Misseriya arabes armés, faisant partie du groupe dirigé par Abou Kass, ont enlevé trois membres du personnel d'International Medical Corps, un homme et deux femmes, qui étaient en mission à Am Dafok. Ils ont été relâchés au bout de trois jours, physiquement indemnes, mais on leur a volé leur voiture de service. Depuis, du fait de l'insécurité en cours, le Corps, seule organisation non gouvernementale internationale médicale dans le secteur, n'est pas retourné à Am Dafok et a fourni des médicaments et fournitures au centre de santé d'Am Dafok provenant de son centre de Birao par l'entremise de commerçants et d'autres personnes qui se déplaçaient entre Birao et Am Dafok.

147. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec un civil de 44 ans qui avait été enlevé aux abords d'Am Dafok le 20 octobre 2022 par des Misseriya arabes armés opérant sous la direction d'Abou Kass (voir [S/2023/87](#), annexe 24) et retenu en otage avec 10 autres hommes pendant quatre jours¹⁹⁵.

148. Le Groupe d'experts a également entendu le témoignage d'un habitant qui avait assisté au meurtre d'un propriétaire de kiosque le 12 juin 2022 par trois Misseriya arabes qui semblaient en état d'ébriété et refusaient de régler le prix d'un paquet de cigarettes.

149. Des habitants ont également décrit une série d'affrontements violents qui s'étaient produits à Am Dafok entre des groupes armés, comme le 14 octobre 2019, et rappelé comment des janjaouid (des milices arabes soudanaises et dans ce cas des groupes de Misseriya et de Taaïcha) avaient incendié et pillé la localité. Par exemple, au centre de la jeunesse, un projet de construction parrainé par la MINUSCA, sur le point d'être inauguré en octobre 2019, avait été détruit par la milice qui avait volé le toit en tôle.

150. À la fin de la réunion, le chef de groupe a accompagné le Groupe d'experts à pied au centre de la jeunesse qui avait été endommagé, séparé de moins de 100 mètres du chantier de ce qui devait être le bureau du maire¹⁹⁶, un projet géré par la

¹⁹³ Les participants comprenaient des villageois, femmes, hommes et enfants, ainsi que le président de l'Organisation des femmes centrafricaines, le président de l'association de parents d'élèves, le directeur et d'autres membres du personnel du collège d'Am Dafok, les enseignants de l'école primaire d'Am Dafok, le président de l'Association de jeunes, les chefs de village et le chef de quartier.

¹⁹⁴ Entretien avec des représentants d'organisations non gouvernementales internationales à Birao, 12 février 2023.

¹⁹⁵ Voir annexe 31.

¹⁹⁶ En décembre 2020, dans le cadre des réformes administratives, une nouvelle loi a été adoptée, par laquelle le nombre de préfectures en République centrafricaine est passé de 16 à 20, et 12 nouvelles sous-préfectures ont été créées, le total passant de 72 à 84. Dans la préfecture de la Vakaga, outre Birao et Ouanda-Djallé, deux nouvelles sous-préfectures ont été créées : Ouandja et Am Dafok.

MINUSCA, dont la construction avait été interrompue en raison de la mauvaise accessibilité pendant la saison des pluies.

151. Le 9 février, pendant la réunion de clôture, le chef de groupe a déclaré au chef de section de la MINUSCA : « Depuis que vous êtes arrivés hier, nous avons bien dormi pour la première fois depuis longtemps. C'est encourageant pour la population. Revenez s'il vous plaît en patrouille, une ou deux fois par mois, et restez deux à trois jours, cela rassurera la population et aidera à tenir les groupes armés à distance ».

B. Détention de journalistes par Mahamat Salleh à Sikikédé

152. Le 14 janvier, deux journalistes français en reportage pour *Paris Match* se sont rendus par la route de Harazé (dans le sud du Tchad) à la frontière centrafricaine, où ils ont rencontré un groupe d'éléments du FPRC et de la CPC qui les ont emmenés à Sikikédé à bord de motocycles. Les journalistes ont informé le Groupe d'experts qu'ils voulaient au départ passer quelques jours dans le secteur pour évaluer l'effet du conflit et des opérations menées par la société privée militaire Wagner. En plus de leur article¹⁹⁷, les journalistes ont communiqué un complément d'informations¹⁹⁸ et des photographies¹⁹⁹.

153. Les journalistes ont dit avoir vu un certain nombre de groupes et de commandants de la CPC à Sikikédé et dans les villages environnants à la mi-janvier 2023 et étaient eux-mêmes logés par un groupe dirigé par le général Mahamat Salleh, lequel a déclaré qu'il n'était plus avec le FPRC et était passé à la CPC, prenant ses ordres directement du chef de l'UPC/CPC visé par des sanctions, Ali Darassa (CFi.015). Salleh et ses forces n'approuvaient pas le choix du coordonnateur général de la CPC, François Bozizé (CFi.001), qui faisait l'objet de sanctions, et ne le considéraient pas comme leur chef.

154. Mahamat Salleh a déclaré aux journalistes « qu'après les tueries à Nzako » en mars 2022, Ali Darassa lui avait demandé de se rendre de Nzako à Sikikédé pour aider à sécuriser des zones d'extraction minière. Il a affirmé être arrivé à Sikikédé avec quelque 200 hommes vers le mois d'avril 2022, avant le début de la saison des pluies. Une source de la CPC a déclaré au Groupe d'experts que Salleh et son groupe n'étaient arrivés à Sikikédé qu'en décembre 2022²⁰⁰.

155. Salleh s'entretenait souvent au téléphone. Les journalistes ont appris par d'autres éléments de la CPC que parmi ses interlocuteurs réguliers se trouvait un commandant des FACA basé à Bangui. Salleh a affirmé être en contact direct avec Joseph Kony (CFi.009), visé par des sanctions et chef de l'entité Armée de résistance du Seigneur (CFe.002), faisant elle-même l'objet de sanctions. Salleh et d'autres éléments de la CPC ont déclaré aux journalistes qu'ils détestaient Wagner au point d'aller se battre aux côtés de l'Armée de résistance du Seigneur, dont les combattants étaient disposés à aider la République centrafricaine à « se débarrasser de Wagner ».

156. Les journalistes ont eu l'impression que d'autres membres détestaient et craignaient Salleh dans le même temps. Bon nombre d'éléments de la CPC à Sikikédé étaient des recrues locales et se trouvaient sur place avant l'arrivée de Mahamat

¹⁹⁷ Voir *Paris Match*, « Centrafrique : avec les pirates de la brousse contre Wagner », 2021.

¹⁹⁸ Les constatations sont fondées sur deux entretiens avec un des journalistes, le 5 février et le 30 mars 2023.

¹⁹⁹ Voir les photographies à l'annexe 32.

²⁰⁰ Source confidentielle, 1^{er} avril 2023. Mahamat Salleh parlait de lui à la troisième personne et ne maîtrisait pas le français. Lorsque les journalistes avaient du mal à le comprendre, il devenait agressif. Pris de peur, ils prétendraient donc le comprendre, d'où la possibilité de malentendus au cours des échanges.

Salleh. La population civile, y compris les femmes et les enfants, semblait détendue et amicale à leur égard.

157. Le 15 janvier, les journalistes ont pu se déplacer et travailler. Ils ont visité des sites d'extraction minière et interrogé des témoins et des survivants de diverses attaques, dont des assassinats de civils à Dombolo, Sikikédé et Mandjam, remontant à mars 2022, qui auraient été commis par « le groupe Wagner »²⁰¹.

158. À compter du 16 janvier 2023, la situation a changé. Mahamat Salleh est devenu de plus en plus hostile à l'égard des journalistes. Il leur a volé leur argent et leur a dit qu'ils lui pesaient car « des gens à Bangui » étaient au courant de leur présence à Sikikédé et que « Wagner » les recherchait. À partir de ce moment, les journalistes ne pouvaient plus circuler librement. Du 16 au 19 janvier, Salleh les a retenus dans une hutte dans le complexe, la « prison », ne les autorisant à sortir qu'à certaines occasions, pour travailler²⁰².

159. Salleh n'arrêtait pas de dire qu'ils devaient attendre un certain Yahya Idriss²⁰³, « un chef très important », qui avait récemment été libéré d'une prison à Bangui. Salleh a insisté pour qu'ils interrogent Idriss, lequel n'est jamais arrivé²⁰⁴. Les journalistes ont supposé que c'était juste une tactique de Salleh visant à les maintenir en détention et à trouver un moyen de leur extorquer encore plus d'argent.

160. Autant que les journalistes le sachent, pendant leur détention, aucun contact direct n'avait eu lieu entre Mahamat Salleh et Ali Darassa.

161. À la suite des mesures prises par *Paris Match*, les deux journalistes ont été libérés le 19 janvier et ramenés à la frontière tchadienne par la CPC.

162. Le Groupe d'experts rappelle les rapports antérieurs sur l'implication de Mahamat Salleh dans des attaques contre des soldats de la paix, des pillages, des déplacements de population et des violences sexuelles et fondées sur le genre dans la préfecture du Mbomou en 2021 (S/2021/569, par. 40 à 42)²⁰⁵.

C. Préoccupations humanitaires plus vastes à Sikikédé

163. Depuis la fin du mois de janvier 2023, de violentes attaques et contre-attaques à Sikikédé opposant la CPC aux FACA et aux instructeurs russes (voir par. 13 à 15) ont poussé les civils à fuir la localité²⁰⁶. En avril, l'accès humanitaire était limité pour

²⁰¹ Voir S/2022/527, par. 27, au sujet de la destruction présumée d'un marché aux armes à Sikikédé en mars 2022. Dans son rapport sur la République centrafricaine du 16 juin 2022, le Secrétaire général a mentionné que le 14 mars 2022, « les forces de défense nationales et d'autres personnels de sécurité avaient affronté le FPRC et des groupes de Misseriya sur le site minier de Sikikédé, ce qui aurait entraîné la mort de 20 civils » (S/2022/491, par. 29).

²⁰² Un élément de la CPC a été détenu dans la même hutte, pour avoir égaré son arme. Il avait les mains attachées aux pieds, était contorsionné et peinait à respirer. Les journalistes, craignant pour sa vie, ont demandé aux gardiens de la CPC de le détacher, ce qu'ils ont fait.

²⁰³ Yahya Idriss a été décrit par une source confidentielle de la CPC comme étant « la main droite de Mahamat Salleh », dans une correspondance du 5 avril 2023.

²⁰⁴ Yahya Idriss serait parti à Sikikédé le 22 janvier, comme l'a confirmé un élément de la CPC dans les parages de Sikikédé le 10 février 2023.

²⁰⁵ Rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits commises par le FPRC et l'UPC dans les préfectures du Mbomou et de la Haute-Kotto, décembre 2020-mars 2022, consultable au : www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/rapport-sur-les-violences-sexuelles-liees-aux-conflits-commises-par-le. Abdoulaye Machai (par. 20) a également été incriminé dans le rapport pour avoir perpétré des violences sexuelles, tout comme Mahamat Salleh.

²⁰⁶ Selon les statistiques de la santé nationale, Sikikédé compte 11 368 habitants (selon une citation de l'International Medical Corps à Birao, 12 février 2023) et Birao 13 869, à titre de comparaison et selon la même source.

ce qui était d'aider et de protéger les populations touchées par le conflit à Sikikédé et alentour.

164. Le 19 février, les autorités locales à Sikikédé ont déclaré dans un entretien téléphonique au personnel de la MINUSCA posté à Birao que la moitié de la population selon elles avait fui au Tchad²⁰⁷. L'autre moitié avait été déplacée dans la brousse dans les parages immédiats de Sikikédé et craignait de retourner dans la localité. Les civils qui se cachaient hors de Sikikédé n'avaient pas accès à de l'eau potable, à de la nourriture ou à des services de santé et leur situation humanitaire était précaire. Les autorités locales à Sikikédé ont indiqué que la localité était vide, que les enfants mouraient et que les femmes accouchaient dans la brousse²⁰⁸.

165. Le 14 mars, une mission interinstitutions s'est rendue par la route de Birao à Sikikédé pour y évaluer la situation humanitaire. Elle ne comptait aucun organisme des Nations Unies et deux des organisations non gouvernementales qui y participaient se sont arrêtées à Gordil et ne sont pas allées plus loin²⁰⁹. Seul l'International Medical Corps a accompagné les autorités sanitaires de la sous-préfecture de Birao jusqu'à Sikikédé et y est resté pendant deux jours²¹⁰. Il n'a pas pu opérer au centre de santé qui avait été endommagé sur une patiente, qui a été évacuée le lendemain à Tiringoulou²¹¹.

166. Du 31 janvier au 28 février, la localité de Sikikédé et le centre de santé ont été pillés à trois occasions au moins par toutes les parties²¹². La CPC et la milice associée auraient dévalisé des habitations à Sikikédé. Des sources locales ont affirmé cependant que la CPC n'avait pas endommagé ou pillé le centre de santé, étant donné que ses éléments y étaient traités²¹³.

167. À la mi-mars, les autorités locales, dont le maire et plusieurs chefs de village ou de quartier étaient retournés à Sikikédé. Avec l'aide des FACA et des instructeurs russes, les autorités locales ont cherché à sensibiliser la population afin de l'encourager à revenir. Elle l'a fait progressivement, principalement les jeunes et les personnes âgées. La plupart des adultes, femmes et hommes, ont hésité, craignant d'être associés aux groupes armés. Le maire a pensé que la reconstruction du centre de santé et la présence du personnel de l'International Medical Corps enverraient un signal fort à la population, lui indiquant qu'elle pouvait revenir en toute sécurité.

168. Les FACA et les instructeurs russes, dans leurs entretiens avec la mission interinstitutions, se sont déclarés sceptiques quant aux organisations non gouvernementales et à la MINUSCA, affirmant qu'elles ne servaient qu'à prolonger la crise. Ils n'ont pas autorisé la Mission à mener son évaluation, tout en indiquant qu'ils autoriseraient les humanitaires à travailler à Sikikédé, comme moyen d'encourager la population civile à y retourner.

²⁰⁷ La population de Sikikédé est principalement constituée du groupe ethnique runga et il existe des populations runga de l'autre côté de la frontière dans le sud du Tchad, où elles se sont rendues et peuvent être hébergées.

²⁰⁸ Entretien téléphonique avec des sources de la MINUSCA à Birao, 19 février 2023.

²⁰⁹ Les organisations non gouvernementales ne sont pas allées plus loin, sur les conseils du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (échange de courriel avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 5 avril 2023).

²¹⁰ Les trois otages détenus par B13 avaient été libérés le 8 mars, ce qui a été un soulagement pour les organisations non gouvernementales dans la Vakaga. Cela explique pourquoi l'International Medical Corps s'est rendu à Sikikédé le 14 mars.

²¹¹ International Medical Corps à Birao, 11 février 2023.

²¹² Sources locales à Sikikédé, par l'entremise de la MINUSCA, 13 février 2023.

²¹³ Ibid.

D. Affaire de l'otage du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui

169. Le 11 novembre 2022, alors qu'ils étaient en mission dans la préfecture de la Vakaga, deux membres du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui (BANUS) et un membre du personnel technique du Ministère des travaux publics et de l'entretien des routes, tous des hommes, ont été enlevés à Ndiffa par des éléments armés du Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC) (S/2023/87, par. 70 à 80)²¹⁴. Le 8 mars, à la suite de négociations locales avec le chef d'état-major du Parti, Mohamed Ali, dit « B13 », les otages ont été libérés à Sam Ouandja après avoir passé 117 jours en captivité.

170. La situation des otages a été réglée après quatre mois de négociations laborieuses menées par des responsables du Gouvernement, des représentants des autorités locales et traditionnelles et un médiateur de l'ONU, avec l'aide du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et le bureau local de la MINUSCA à Birao, sans que le Gouvernement centrafricain cède à l'exigence principale du PRNC, à savoir la libération du général Azor Kalite du RPRC et de trois collègues non cités. Azor avait été arrêté par la MINUSCA à Ndélé le 19 mai 2020 (S/2020/662, par. 31 et 32, et S/2023/87, par. 73).

171. En février, alors qu'il était incarcéré au Camp de Roux à Bangui, Azor Kalite a adressé une lettre au Président de la Cour pénale spéciale de Bangui, déclarant qu'il n'était pas impliqué dans l'enlèvement opéré par le PRNC et ne l'avait pas soutenu. Il demandait également sa libération, aucune charge formelle n'ayant été retenue contre lui²¹⁵. Des sources proches du processus de médiation estiment que l'opposition de Kalite à l'enlèvement avait été communiquée à B13 et avait été le facteur déterminant dans la libération des otages par ce dernier²¹⁶.

172. La deuxième demande des ravisseurs a été le versement d'un montant qui va de 10 millions de francs CFA (16 000 dollars) à 60 millions (97 000 dollars), visant à couvrir la nourriture et la sécurité des otages (S/2023/87, par. 73). Le Groupe d'experts n'a pas pu vérifier si cette exigence avait été remplie et si oui, si elle l'avait été entièrement ou en partie.

173. Les éléments armés du PRNC qui ont enlevé et gardé les otages étaient encadrés par B13, le chef de l'état-major du PRNC. L'équipe de médiation de l'ONU qui s'est rendue à Tiringoulou, à 33 kilomètres à l'est de Ndiffa, le 13 novembre, s'est entretenue presque chaque jour au téléphone avec B13 ainsi qu'avec Abdelrahman Tourkach, qui s'est présenté tour à tour comme le « chef de l'aile politique du PRNC » et le « coordonnateur militaire du PRNC »²¹⁷.

174. Le PRNC a publié deux communiqués de presse liés à l'enlèvement (voir S/2023/87, annexes 26 et 27). Le premier, daté du 16 novembre 2022, était signé du « chef de l'état-major du PRNC, Mohamed Alias B13 » et le second, daté du

²¹⁴ L'enlèvement est une grave violation du droit international humanitaire : d'après l'article commun 3 aux Conventions de Genève de 1949, la prise d'otages est et demeure prohibée en tout temps et en tout lieu. Voir <https://ihl-databases.icrc.org/fr/customary-ihl/v2/rule96>.

²¹⁵ Source confidentielle, 27 mars 2023.

²¹⁶ Entretien avec une source confidentielle de l'ONU, 27 mars 2023.

²¹⁷ À de rares occasions, les médiateurs se sont entretenus également avec l'adjoint de B13, Noubakive Assane Alias Monde (voir annexe 33).

16 décembre 2022, était également signé de B13 et dans ce cas « par la délégation de Nourd Gregaza, Président du PRNC »²¹⁸.

175. Après la création du PRNC en mai 2019, le Groupe d'experts a mené des enquêtes approfondies sur l'identité de Nourd Gregaza. En août et en octobre 2019, il s'est entendu dire par des représentants goula à Bangui et à Birao que Nourd Gregaza, fils d'un gendarme goula de Birao et d'une femme de l'ethnie banda, avait quitté la République centrafricaine au milieu des années 1990 pour aller vivre en France (voir S/2019/930, annexe 3.8). Si le PRNC était un groupe structuré sur le terrain, l'identité de son président demeurait floue. Certains se sont même demandés si Nourd Gregaza existait vraiment du fait qu'il semblait remplir le rôle d'un prête-nom qui avait très peu d'autorité sur le terrain, voire pas du tout (ibid.).

176. Du 11 novembre 2022 à la mi-décembre 2022, il est apparu que Nourd Gregaza était le chef qui décidait du sort des trois otages. Au cours d'appels téléphoniques quotidiens avec l'équipe de médiation de l'ONU, B13 a parlé de Gregaza comme étant son « chef en France ». Il a donné l'impression qu'il consultait Gregaza avant de prendre des décisions liées aux otages.

177. Le 28 novembre 2022, le Groupe d'experts s'est entretenu avec une source confidentielle, qui lui a dit que le 11 novembre 2022, après avoir appréhendé et interrogé les deux membres du personnel du BANUS et l'employé du Ministère à Ndiffa, B13 comptait les relâcher mais avait par la suite appelé Nourd Gregaza. Cet appel a semblé être un tournant, après quoi B13 avait emmené les trois hommes dans la brousse et la situation, d'interrogatoire, s'était transformée en enlèvement (S/2023/87, par. 73).

178. B13 a communiqué un numéro de mobile à l'équipe de médiation, affirmant que c'était celui de Nourd Gregaza. Les médiateurs se sont entretenus deux fois avec un homme sur ce numéro, en novembre et en décembre et ont pensé qu'ils parlaient avec Nourd Gregaza.

179. Après s'être renseignés, les médiateurs ont néanmoins appris par l'ONU et le Ministère français des affaires étrangères que Nourd Gregaza était incarcéré en France et n'avait pas accès à un téléphone²¹⁹. À compter de la fin du mois de décembre 2022, B13 a arrêté de citer Nourd Gregaza et a personnellement pris la tête des négociations liée aux otages, avec l'équipe de médiation²²⁰.

VIII. Recommandations

180. Le Groupe d'experts fait les recommandations suivantes :

Au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine

a) Envisager de désigner les personnes qui ont participé à des activités répondant aux critères établis aux fins de sanctions énoncés aux paragraphes 20 à 22 de la résolution 2399 (2018) du Conseil de sécurité et prorogés par la résolution

²¹⁸ Voir S/2019/608, annexe 2.7, au sujet de la création du PRNC en mai 2019, annonçant Nourd Gregaza, « largement inconnu sur la scène politique centrafricaine » comme président de ce groupe.

²¹⁹ Le 25 septembre 2019, des représentants des autorités françaises ont confirmé au Groupe d'experts qu'un individu dénommé Nourd Gregaza était actuellement incarcéré pour meurtre.

²²⁰ À compter du 6 janvier et sur une base hebdomadaire, le Groupe d'experts a appelé le numéro de portable français. Tous les appels ont été transférés vers un système de messagerie vocale automatique.

2648 (2022) du Conseil, sur la base des exposés des motifs établis par le Groupe d'experts, fondées sur une implication dans des violences sexuelles et fondées sur le genre, le trafic d'armes et l'incitation à la violence ;

b) Encourager la République centrafricaine, en tant qu'État d'accueil, ou la Fédération de Russie et le Soudan, en tant qu'États fournisseurs, à soumettre des notifications ou des demandes de dérogation nouvelles ou amendées a posteriori, le cas échéant, concernant toutes les livraisons antérieures d'armes et de munitions, de véhicules et de matériels militaires et la fourniture d'une assistance connexe, aux forces de sécurité centrafricaines, qui étaient en violation de l'embargo sur les armes (voir par. 98 à 103 et S/2023/87, par. 41 à 49) ou n'étaient pas conformes (voir par. 104 à 107) aux procédures de notification et de dérogation ;

c) Encourager le Gouvernement centrafricain à permettre à la MINUSCA d'employer des drones aériens, ayant fait l'objet d'une notification, et de réinstaller sa caméra de haute performance fixée à la tour de contrôle de l'aéroport international M'poko à Bangui afin de s'acquitter de son mandat, pour ce qui est notamment de la protection des civils et de l'application de l'embargo sur les armes, conformément à la résolution 2659 (2022) ;

d) Encourager les Gouvernements centrafricain et soudanais à faire une déclaration ou une communication officielle sur les résultats de la réunion bilatérale sur la sécurité qui s'est tenue à Birao le 28 décembre 2023, notamment à apporter des précisions sur le cadre juridique applicable et en se référant à l'Accord tripartite de 2005 ;

e) Encourager les Gouvernements centrafricain et tchadien à poursuivre les entretiens de haut niveau sur la réouverture de leurs frontières communes et à régler par la suite la question de la transhumance transfrontalière dans le cadre de la commission transfrontalière conjointe entre les deux pays ;

Au Conseil de sécurité

f) À tenir compte de la non-observation constante des dispositions relatives à la dérogation et à la notification par la République centrafricaine au moment de décider de toute nouvelle modification de l'embargo sur les armes.

Annex 1: 20 July 2022 CPC Appointment notice

Coalition des Patriotes
Pour le Changement
Coordination Générale
Coordination Militaire
Etat-major Général
Secrétariat Général



République
Centrafricaine
Unité-Dignité-Travail

N°013../CPC/CG/CM/EMG/SG/022

NOTE DE NOMINATION

Portant nomination, le **Coordonnateur Militaire, Chef d'Etat-major de la Coalition C.P.C**,
le **Général d'Armée Ali Darassa Mahamat**, nomme

- Chef de Colonne, **Général Anour Adam**
- Premier Adjoint Chef de Colonne, **Général Ousman Mahamat Haraka**
- Deuxième Adjoint Chef de Colonne, **Général Mahamat Déya**
- Conseiller-1, **Oumar Ousman**
- Conseiller-2, **Salleh Mahamat**
- Conseiller-3, **Idriss Abdoulaye**.

Poste de responsabilité: La **Première Colonne Ndélé**.

Zone de responsabilité: **Préfecture de Bamingui-Bangoran (Ndélé)**.

En foi de quoi, la présente note est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

NB: Art.1 : Ils sont chargés de la sécurité de la dite zone.

Art.2 : Ils sont chargés d'entretenir de très bonne relation avec les autorités locales et confessionnelles.

Art.3 : Ils sont chargés de veiller à la libre circulation des personnes, des biens et des organisations humanitaires en particulier des agriculteurs et éleveurs.

Art.4 : Ils sont ordonnés à communiquer et rendre compte directement au **Coordonnateur Militaire, Chef d'Etat-major de la Coalition C.P.C**, chaque deux (2) semaine.

Fait le, 20 Juillet 2022

Le **Coordonnateur Militaire, Chef d'Etat-major**




Général
ALI DARASSA MAHAMAT
Général d'Armée Ali Darassa Mahamat

Tel:+23672556628 +23672567473

Annex 2: Tom Adam alias “Ben Laden” and Mahamat Deya

Tom Adam



On 15 February 2023 (video)



On 3 July 2014 (S/2014/762, annex 9)

Mahamat Deya



On 15 February 2023 (video)

Annex 3: Sudanese militia, Mahamat Deya and Issa “Policier”



Ali Abd-Al-Rahman



General Moussa Ngir



Issa el Messiya



General Habib



Abu Djazam or Ghazam



not identified



Mahamat Deya



Issa “Policier”

Annex 4: UPC addressing and moving with FACA hostages in late March 2023



Annex 5: Draft CPC demands for the release of FACA hostages**Les revendications de la CPC en vue de la libération des prisonniers Faca**

- 1-le départ des mercenaires russes de Wagner du territoire centrafricain.
- 2-la libération de tous les combattants de la CPC fait prisonniers par le gouvernement sur tout l'étendue du territoire centrafricain.
- 3-la libération de tous les civils innocents détenues arbitrairement dans les prisons a Bangui et dans les provinces pour des soit disant complicité avec la CPC.
- 4-Le gouvernement centrafricain doit laisser les ONG nationale et internationale tel que CICR et MSF soigner les blessés de guerre en toute liberté comme l'indique la convention de Genève.
- 5-le gouvernement centrafricain doit instruire les soldats Faca et les mercenaires russes de Wagner de cesser les attestations arbitraire, les pillages, Les raquettes sur les barrières pour défaut de pièces d'identités, les vols et violes des civils innocents a Bangui et en province.
- 6-le gouvernement centrafricain doit instruire a ces Faca et ces mercenaires russes de Wagner de cesser les exactions contre les civils dans les marchés et les chantiers et de laisser la population civile vaquer à leurs occupations en toute liberté, surtout en province.
- 7-la coordination militaire demande au gouvernement centrafricain de faciliter l'obtention des pièces administratives au Population civile en particulier musulmanes.
- 8-le gouvernement centrafricain doit instruire ces Faca et les mercenaires russes de Wagner de laisser les ONG nationale et internationale accéder aux personnes déplacées dans les provinces en toute liberté.
- 9-la coordination militaire demande des dommages et la prise en charge des prisonniers et blessés de guerre.
- 10-la coordination militaire exige que l'échange s'effectue dans un endroit neutre de son choix.

Ci-joint : la liste des combattants de la CPC détenues par le gouvernement centrafricain :

- 1-Mansour Mahamat
- 2-Saleh Moudjirou
- 3-Aliou bi Mamadou
- 4-Yaya Abakar
- 5-Issa Mahamat
- 6-Ibrahim Adam
- 7-Diar Tom
- 8-Hisseine Ibrahim
- 9-Chouaibou Alhadji
- 10-Oumar Moussa
- 11-Dahbo Alhadji
- 12-Moussa Mahamat
- 13-Abdoulaye Mahamat
- 14-Ismail Mahamat
- 15-Ahmat Bello
- 16-Mahamat about
- 17-Amat Mboula
- 18 Abdoulaye Garba (moudalah)
- 19-Hissen Abakar
- 20-Nassour Amine
- 21Ahmet Issa
- 22-Moussa Mberio
- 23-Ahmad Haroune
- 24-Moustapha Mahamat

25-Abdelahi Adam Saleh	51-Alkassim youniss
26-Ismaël Issa	52-Fatouma Yahya
27-Tidjani Hamid	53- Hamadou Nouhou
28-Mahamat Saleh Hassan	54- Abdoulaye Issa
29-Abdoulaye Djibrine	55- Hamadou Issa
30-Youssouf Ahmad Rakis	56- Ibrahim Daoud
31-Mahamat Youssouf	57-Djoubairou Mahamat
32-Ahmad Youssouf Basketteur	58- <i>Adamou Jibo</i>
33-Imam Ali	59- Ibrahim Most Moussa
34-Abdoulaye Adam	60- Salihou Djibrila
35-Abdoul Karim Ali	61- Oumarou Ardo
36-Adam Ali	62-Lt NAM- INGUINA
37-Abaza Ali	63-Lt ENDJIMAGOA Giscard
38-Ahmad Idriss	64-Sergent SAMY Urbain
39-Adam Youssouf	65-Sergent OROFEI Patrice
40-Ahmad Epaïss	66-OROFEI Jean Noël (CCS)
41-Hissen Deya	67 C/c KOSSI Freddy
42-Ndodé Rizigala	68-C/c DOGO Oscar
43-Djamaldine Moussa	69-WAKANAM Joseph Pino
44-Abdel Kader Dodo	70-AZOUNDANGA Maxime
45-Youssouf Ibrahim	71-Ibrahim INYHO
46-Ahmat Abakar	72-Ibrahim Arsène
47-Mahamat Laskony	73-DANIWEL Saitoua DEBANKOA
48-Mahamat Choua	74-YEBELINA BENGUEA Alpha
49-Brahim Defallah	75-BALEDJORO Grâce à Dieu
50-Ahmat Idirss Alkass	76-NGAIBONA Dieudonné

- 77-NGAIBONA Rodrigue
- 78-TOUABONA Passi
- 79-WANFIO Théophile
- 80- GANSEDE Bruno
- 81-REMADEMAM Elvis
- 82-NDO Adolphe
- 83-OUEBOZOUNNA Emmanuel
- 84-BERE Faustin
- 85-BONDO Fulbert
- 86-BROBE Jonathan
- 87-BALAWA Félix
- 88-KOSSI Théophile
- 89-OUMAR ANDALLA
- 90-ALIMANE WADALGONI
- 91-ALKHASSE
- 92-HASSIM HASSAN
- 93-ABDOULAYE ABDOUBOU
- 94-YOUSSOUF MAHAMAT
- 95-Daoud Andy
- 96-Abdoulaye Souleymane Rabo

NB : le chef d'état major général enverrai un document signé en bonne et due forme dès que les revendications sont acceptées.

Fait à Sikekedé le 15 Mars 2023

Annex 6: CPC communique announcing the release of FACA hostages

COALITION DES PATRIOTES
POUR LE CHANGEMENT

COORDINATION GENERALE

COORDINATION MILITAIRE

N° 004 / CPC/CG/CM/



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CE jour ,mardi 04 Avril 2023, la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) par la voix du porte parole militaire du chef d'état major, à travers le présent communiqué, informer l'opinion nationale et internationale de sa décision volontaire et unilatérale de libérer les vingt (20) militaires des forces Armées Centrafricaines (FACA) faits prisonniers depuis le 14 Février 2023 suite aux combats acharnés dans les villages de Sikekedé et Ndah.

Tandis que la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) avait ouvert des négociations, pour la libération de ces militaires, avec le Comité International de la Croix Rouge (CICR) et le gouvernement de M. Touadéra voulait faire passer ces derniers par pertes et profits en refusant toutes négociations mais privilégiant en toute irresponsabilité le langage des armes. Touadéra voulait les voir morts plutôt que vivant afin d'accuser la CPC de crimes et de discréditer son combat. C'est ainsi qu'une colonne de sept (7) véhicules s'étaient rendue dans les villages précités pour une expédition punitive, pillant, rackettant et dépouillant la population de ses biens : bétails, semences, vivres et liquidités. Pire, les avions et hélicoptères des mercenaires de Wagner décollèrent de Bangui et Ndélé pour bombarder régulièrement et aveuglément les villages de Ndah, Ndiffa et Melé. La CPC avait réclamé une enquête internationale sur ces crimes de guerre commis par les mercenaires de Wagner.

Le silence assourdissant du Président Touadéra, ci-devant Chef Suprême des Armées ainsi que celui de son Ministre de la Défense montrent le peu d'intérêt sinon le mépris total que ces derniers ont pour les militaires enrôlés à la va vite pour combattre dans le but de sauver le fauteuil du Président. Une fois envoyés sur le théâtre des opérations, ces militaires FACA sont abandonnés à eux mêmes, sans moyens financiers et logistiques ni suffisamment armés pour faire face à des combattants de la CPC très aguerris. Ce n'est pas non plus le communiqué insipide et laconique du Chef d'Etat Major des Armées qui plaidera en faveur de la libération de ces militaires malgré les appels du pied fait à la Communauté Internationale pour voler au secours du gouvernement.

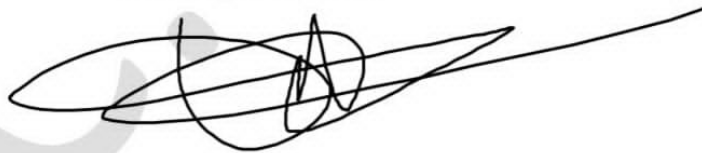
Les récents décrets pris par le Président Touadéra, nommant des officiers supérieurs et des officiers généraux de l'armée dans les départements ministériels comme chargés de mission en matière de défense, montrent sa vision étriquée de l'armée républicaine tout en galvaudant la mission de celle-ci. Où le Président Touadéra veut-il mener notre Armée Nationale ? Veut-il la transformer en une armée mexicaine ?

Compte tenu du refus du Président Touadéra, Chef Suprême des Armées, d'assumer sa fonction de chef militaire en s'impliquant personnellement dans la libération de ces militaires FACA, la CPC a décidé de libérer tout simplement ses frères militaires centrafricains dont elle a pris soin depuis le début de leur captivité en février dernier. En présence du représentant du CICR, la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) remet ses anciens détenus sous leurs responsabilités. La liste de ces derniers se trouve en annexe dudit communiqué.

Elle exhorte les frères FACA en activité à cesser de combattre aux côtés des mercenaires russes et de la rejoindre. Ensemble, nous bouterons du Centrafrique les fossoyeurs de la République et les ennemis de la Paix.

Fait à SIKEKEDE, le 04 Avril 2023

Le Porte-parole militaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mamadou KOURA.

Annex 7: Release of hostages showing Ali Ousta and Mahamat Deya



Ali Ousta



Mahamat Deya

Annex 8: Cameroonian soldiers questioning Central African militiamen near Besson



Annex 9: UPC spillover to the Democratic Republic of Congo

One incident was reported to have occurred on 3 October 2022 some 20 kilometres from Niangara (Haut-Uele Province). Fighting occurred between UPC elements accompanying transhumance and the local population following the shooting of one of their animals by a local hunter. One UPC element was reportedly killed with a 12 mm calibre hunting rifle.²²¹ Pro and anti-government factions of UPC, under “General” Hassan Guendero (S/2021/569, para. 41) and a “Colonel” Lichal respectively, blamed each other for entering the DRC and causing the incident.²²²

A year before, at the end of October 2021, there had been another incident, with one UPC Colonel losing a leg after exchanging fire with the DRC armed forces. He was admitted to a hospital in Buta.²²³



UPC colonel admitted to hospital in Buta (DRC)

²²¹ Communication from UPC representatives received on 4 October 2022; confidential civil society reports, 4 and 7 October 2022.

²²² Communication from UPC representatives received on 4 October 2022.

²²³ Ibid.

Annex 10: UPC proliferation in southeastern CAR giving rise to a new Zande ethnic militia

The period under review was strongly marked by the emergence of a self-defence group in the sub-prefectures of Bambouti and Obo, in the Haut-Mbomou prefecture: AZANDE ANI KPI GBE. It is composed primarily of elements of the Zande ethnic group, which is scattered throughout the sub-region, in Southern Sudan, Uganda, the northeast of the Democratic Republic of Congo and the southeast of the Central African Republic (Mbomou and Haut-Mbomou prefectures).

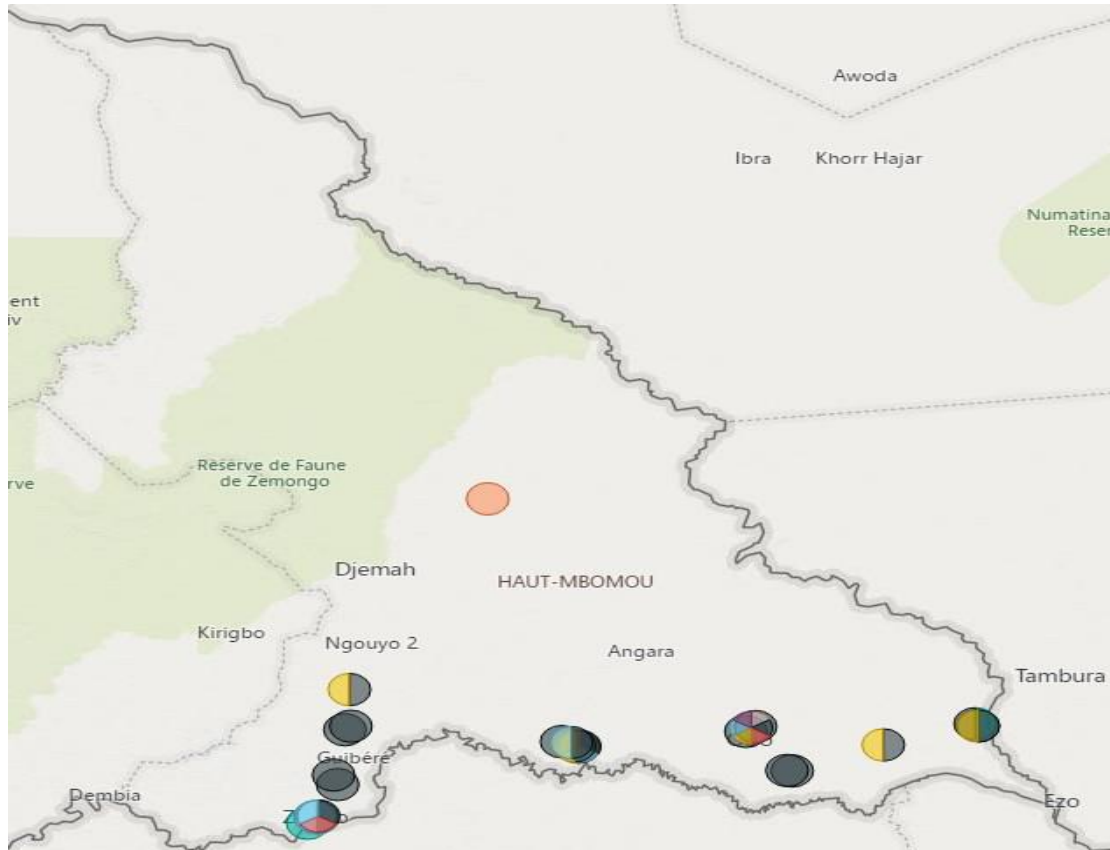


Figure 1: Security incidents in Haut-Mbomou, January-March 2023

a) Obo, chief town of the prefecture:

According to various sources, these individuals arrived in the area around 5 February. They kidnapped a team of Fulani herders (two women and four men) going from Bambouti to Mboki on 6 February. The two women were released on Sunday, 12 February while the four men remain unaccounted for. The abduction of these Fulani created tension between the Muslim Fulani community and the indigenous people in the prefecture, particularly in Bambouti and Zemio. Beginning on 3 March, the group of armed individuals carried out coordinated abductions at night in the outlying neighbourhoods of Ngouli and Niokora in the town of Obo, during which 12 youths, including six women, two of whom were minors, were abducted and forcibly recruited, and then released under circumstances that have not yet been clarified, around 7 March.

On 10 March, these armed individuals published an information note in which they indicated that they were a self-defence group called AZANDE ANI KPI GBE based in Gbazibiri, located 20 km southeast

of Obo on the Obo-Bambouti axis. According to them, their objective was to dislodge the UPC fighters from Haut-Mbomou and to demand the immediate resignation of the prefect²²⁴, whom they accused of colluding with the UPC. Two days later, seven kilometres north of Obo, on the Obo-Djema road, this self-defence group attacked a group of Fulani herders and killed two of them. Their bodies were recovered on 13 March and buried in Obo. This incident provoked fear among the Muslim population, who planned to leave Obo and move to Mboki or Zemio.

On 15 March, five kilometres north of Obo on the Obo-Djema road, the AZANDE ANI KPI GBE militia attacked a Fulani herders' camp consisting of two men, three women, and ten children, including five boys and five girls. One of the men was found shot and had his throat slit on 18 March, while the other is still missing. The attackers also looted the herders' livestock. On 27 March, eight kilometres from Obo on the Obo-Mboki road, four civilians, including three boys and a 47-year-old woman, were attacked by this vigilante group before being released. Their two motorcycles were confiscated.

On 15 March in Bangui, the five deputies from Haut Mbomou (Obo 1 and 2 Bambouti, Zemio, and Djema) issued a statement denouncing what they perceived to be allegations made by the prefect of Haut Mbomou via the media, accusing them of not only fomenting the recent security incidents in Haut Mbomou but also of being behind the creation of the new self-defence group. In addition, they stated that the prefect had always been accused by the population of colluding with UPC elements for selfish, personal interests. On the same day, the acting prefect in Obo denounced the vigilante group and its agenda, which risks plunging the entire prefecture into chaos. He also pointed to the complicity of neighbourhood and village leaders, following their apparent reluctance to share information about the forced and voluntary enrolment of youth into the militia.

b) Bambouti:

On 25 January, elements of the Ali Darassa faction of the UPC, led locally by Ahmat Petit, kidnapped the sister of the Mayor of Bambouti, accusing her of having transferred funds in the amount of approximately \$USD 5,800 to South Sudan to recruit South Sudanese mercenaries to attack the UPC base in Bambouti. The victim was released on 1 February for a ransom of FCFA 500,000. On 15 March, a group of South Sudanese youths, led by Emanuel Gangura Korobong, launched a coordinated attack with the AZANDE ANI KPI GBE self-defence group against UPC fighters in Bambouti. Clashes began shortly before 5:30 a.m. and continued until 9 a.m. According to local sources fighting continued in the bush when UPC/CPC fighters retreated toward Mboki. The self-defence group controls the town of Bambouti and warns that operations will continue in Mboki in the coming weeks. These clashes are believed to have displaced people to localities on the border with South Sudan, as the lack of communications means that the outcome of these clashes remains unknown.

c) Zemio:

Two unidentified individuals on a motorcycle armed with an AK47 rifle committed several acts of robbery and theft on the Zemio-Rafai road. On 6 February, these individuals arrested shopkeepers in the village of Bema (20 km west of Zemio) and the passengers of another truck on 10 February in the village of Tabane (25 km west of Zemio). On 23 February, one of the two armed individuals voluntarily

²²⁴ See <https://www.radiodekeluka.org/actualites/securite/40143-centrafrique-une-milice-locale-exige-la-demission-du-prefet-du-haut-mbomou.html>

surrendered to local authorities in Zemio, while his accomplice was apprehended by the people of Tabane-1 (20 km west of Zemio) on 12 March,. He is currently in the hands of former UPC combatants.

On 18 March, local sources reported that 26 fighters from the pro-government wing of the UPC arrived and established a checkpoint at Banagui (65 km north of Zemio) on the Zemio-Djemah axis. According to the same sources, these fighters collected illegal taxes from road users, including the sum of FCFA 7,000 extorted from motorcycles rented by the Zemio hospital to transport medicines to Djemah.

d) M'boki:

On 25 January, in Mboki, (75 km west of OBO), the pro-Government wing of UPC, under the leadership of Hassane Bouba, and represented locally by Hassan Guenderou, took control of the town.²²⁵ The movement of armed elements under the leadership of Ahmat Petit from Bambouti and the bush continued until 31 January. On 9 February, the group seized two trucks belonging to the NGO AIRD, and kidnapped a UNHCR and UNDP contractor, demanding the payment of FCFA 120,000 before they were released.

On 28 March, UPC/CPC fighters of Ahmat Petit, who had left Bambouti on 23 March following their defeat against the AZANDE ANI KPI GBE militia, arrived in Mboki. They subsequently burned three huts belonging to the Mayor, her Deputy, and the Secretary General of the Mayor. This action could be considered a show of force. However, the ability of Ahmat Petit's UPC to expand its activities in M'boki is likely to remain limited given the presence of Hassan Bouba's pro-government UPC faction. Although this faction has not yet reacted to the arrival of Bambouti's UPC, the presence of two rival armed groups could lead to increased crime and tension in the short term, with devastating consequences for civilians.

²²⁵ Correspondence with confidential sources in Obo, 30 March 2023. In Bangui, Government sources confirmed this information, 31 March 2023.

Annex 11: 31 May 2021 communique from the CAR Minister of foreign affairs

COMMUNIQUE DE PRESSE DU
MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DES
CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER

Le Gouvernement centrafricain voudrait informer l'opinion nationale et internationale d'un accrochage survenu le dimanche 30 Mai 2021 à la frontière centrafricano-tchadienne, très exactement à Mbang.

Les Forces Armées centrafricaines (FACAs) ont été attaquées, aux environs de 10 heures, par des rebelles armés de la Coalition Pour le Changement dans la localité de Mbang. Face à la riposte cinglante des FACAs à la limite de 400 mètres de la frontière menant en République du Tchad, les assaillants ont pris la fuite en direction de la République du Tchad entraînant une vive réaction des Forces Armées Tchadiennes.

La cacophonie orchestrée par les rebelles dont la plupart étaient armés et en tenue civile, a généré un malheureux malentendu entre les forces loyalistes Centrafricaines et Tchadiennes, entraînant des pertes humaines dans les deux camps.

Les Autorités Centrafricaines informées ont aussitôt initié des démarches de contact auprès des Autorités Tchadiennes à travers Madame le Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger auprès de son homologue tchadien.

Dans l'attente du contact sollicité par la partie centrafricaine, le Gouvernement centrafricain voudrait présenter au Gouvernement tchadien toute sa compassion face aux pertes humaines subies et saisir l'occasion pour réitérer sa détermination à travailler de concorde afin de briser les tentatives des ennemis de la paix visant à créer un climat de tension entre les deux Autorités et Peuples.

Le Gouvernement centrafricain appelle à la recherche d'une solution pacifique de ce tragique évènement pour ne point donner raison à nos ennemis communs. A cet effet, le Gouvernement informe que les Autorités tchadiennes ont été saisies ce jour par l'intermédiaire de l'Ambassade centrafricaine à Ndjaména afin de la mise en place d'une mission d'enquête conjointe.

Face aux ennemis de la Paix, les liens de fraternité entre République Centrafricaine et la République du Tchad resteront solide et vecteur de paix.

**Annex 12:** 30 May 2021 communique from the Chadian Minister of foreign affairs



COMMUNIQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Gouvernement de la République du Tchad tient à informer l'opinion nationale et internationale que les forces armées centrafricaines (FACA), ont attaqué, ce dimanche 30 Mai 2021, à 05 heures du matin, le poste avancé de Sourou, en territoire tchadien, non loin de la localité de MBERÉ, et à proximité de la frontière centrafricaine. Ce poste était tenu par douze (12) éléments détachés de forces de défense et de sécurité tchadiennes.

Les assaillants lourdement armés ont tué un (01) soldat tchadien, en ont blessé 5, et cinq (05) autres ont été enlevés pour être ensuite exécutés à Mbang du côté centrafricain. Le Directeur Général de la Gendarmerie centrafricaine a saisi l'Ambassade du Tchad à Bangui pour que les autorités tchadiennes récupèrent auprès du chef de village de Mbang les dépouilles de cinq (05) soldats tchadiens faits prisonniers et exécutés par l'armée centrafricaine. Ce crime de guerre d'une gravité extrême et cette attaque meurtrière préméditée, planifiée et opérée à l'intérieur du Tchad, dont seul le gouvernement centrafricain en connaît les raisons, ne sauraient restés impunis.

Le Tchad tient le gouvernement centrafricain entièrement responsable des conséquences de cette agression caractérisée que rien ne justifie au moment où les deux pays cherchent à mutualiser leurs efforts pour relever les défis sécuritaires communs et à renforcer la coopération bilatérale comme l'atteste la tenue à N'Djamena, au mois de décembre 2019, de la dernière Commission mixte Tchad-RCA. Le Tchad prend à témoin la communauté internationale, notamment la MINUSCA, l'Union Africaine et la CEEAC, de cette grave agression dont il est la cible.

Fait à N'Djamena, le 30 Mai 2021

Le Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration
Africaine et des Tchadiens de l'Étranger



L'AMB. CHERIF MAHAMAT ZENE

Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine, et des Tchadiens de l'Étranger

Annex 13: Mission order for FADRST elements to move to a village via its post in Bebenguere

Force Armée Dynamique
des Révolutionnaires du
Sud-Tchad
F.A.D.R.S.T

19.01.2023

Autorisation

Il est autorisé Colonel du
Mouvement d'aller au village de
LADROYOIAS pour la nécessité du
travail tout en laissant l'autorisation
au poste BEBEMGHERE.

Il agit de :

1. MADJIBE SAMUEL
2. RAFAEL JEAN PIERRE

Chef d'état Major Général
Deuxième Adjoint

P O

~~net~~



General SILLAH

Tel: 73-36-33-94

Annex 14: Photograph of SIRIRI coalition forces, encircling Abdel Shakour



Annex 15: Decision HCC Radio Lengo Sango

HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION
 ..*.*.*
PRÉSIDENCE
 ..*.*.*
RAPPORTEUR GENERAL
 ..*.*.*

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 Unité - Dignité - Travail
 ..*.*.*

DECISION N° 15/HCC/P/RG/22

PORTANT SANCTION DE LA RADIO LENGO SONGO
 ..*.*.*

LE PRESIDENT DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION

Vu la Constitution du 30 Mars 2016 de la République Centrafricaine ;
Vu la Loi N°17.006 du 15 Février 2017, portant composition, organisation et fonctionnement du Haut Conseil de la Communication ;
Vu la Loi N° 20.027 du 21 décembre 2020, relative à la liberté de la communication en République Centrafricaine ;
Vu le Décret N°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
Vu le Décret N° 17.110 du 22 mars 2017, entérinant la désignation des membres du Haut Conseil de la Communication ;
Vu le Décret N°17.188 du 06 mai 2017, complétant les dispositions du Décret N°17.110 du 22 mars 2017 entérinant la désignation de membres du Haut Conseil de la Communication ;
Vu le Décret N°17.137 du 15 avril 2017, entérinant l'élection des membres du Bureau du Haut Conseil de la Communication ;
Vu le Décret N°17.179 du 05 mai 2017, entérinant le Règlement Intérieur du Haut Conseil de la Communication ;
Vu le Décret N°18.207 du 03 août 2018, portant désignation d'un membre du Bureau du Haut Conseil de la Communication ;
Vu le compte rendu de l'Assemblée Plénière des Hauts Conseillers du 09 novembre 2021.

SUR RAPPORT DU SERVICE DE MONITORING DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION

Page 1 sur 2

L'ASSEMBLEE PLENIERE DU HAUT CONSEIL
DE LA COMMUNICATION ENTENDUE

DECIDE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 169 de la Loi N° 20.027 du 21 décembre 2020, relative à la liberté de la communication en République centrafricaine, un avertissement est infligé à la « **Radio Lengo Songo** ».

Motif :

- Récidive dans la diffusion de messages incitant à la haine et à la violence.

Article 2 : Toute récidive dans le non-respect des règles d'éthique et de la déontologie du journalisme par la **Radio Lengo Songo**, exposera celle-ci à d'autres sanctions plus sévères prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Journal Officiel.

Bangui, le 07 MARS 2022



Annex 16: Toyota Land Cruiser in the custody of MINUSCA, Birao from January 2021-2 January 2023 BIRAO

MAKE: TOYOTA LAND CRUISER
MODEL: AG V8 (ARMOURED)
COLOR: BLACK
TYPE: STATION WAGON LEFT HAND DRIVE
MODEL NO: URJ202L-GNTVKW
YEAR OF MAKE: 2016



Annex 17: 2 January 2023 discharge note by the Prefect of the Vakaga Prefecture


DECHARGE

Je soussigné L/Colonel Léonard MBELE reconnais avoir récupéré le véhicule LAND Cruiser V8 de couleur noire basé à la MINUSCA depuis plus de deux ans sur instruction du Ministre de l'Administration du Territoire Monsieur YAPANDE pour nécessité de service ce jour 02/01/2023 pour me

La présente décharge a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Birao le 02/01/2023

Le Prefet



L/c Léonard MBELE

MAKE: TOYOTA LANDCRUISER

MODEL: AE V8 (ARMURED)

VIN NO: JTMHX02J909115757

COLOUR: BLACK


TYPE: STATION WAGON

MODEL NO: 2R2026-GNTVKW

YEAR OF MAKE 2016

Fait le 02/01/2023

Le Prefet


/e Léonard MBELE

Annex 18: Belarussian registration certificate for the Ilyushin IL-76TD cargo aircraft (MSN: 83485561) as EW-510TH, currently registered in the CAR as TL-KMZ

		Регистрационный номер Register № 510	
РЕСПУБЛИКА БЕЛАРУСЬ REPUBLIC OF BELARUS Министерство транспорта и коммуникаций Департамент по авиации Ministry of transport and communications Department of aviation РЕГИСТРАЦИОННОЕ УДОСТОВЕРЕНИЕ CERTIFICATE OF REGISTRATION			
1. Национальный и регистрационный знаки Nationality and registration marks EW-510TH		2. Изготовитель и обозначение воздушного судна изготовителем Manufacturer and manufacturer's designation of aircraft ТАПО Ил-76ТД ТАРА И-76ТД	
		3. Серийный номер Serial number (6501) 0083485561 3а. Дата изготовления Manufacture date 31.05.1988	
4. Владелец Name of owner	ООО «Пилигрим» "Pilgrim" LLC	4а. Эксплуатант Operator Airlines	Авиакомпания Трансавиаэкспорт Transaviaexport Airlines
5. Адрес владельца Address of owner	Российская Федерация, г. Воронеж Voronezh, Russian	5а. Адрес эксплуатанта Address of operator	Республика Беларусь, г. Минск Republic of Belarus, Minsk
6. Настоящим удостоверяется, что вышеупомянутое воздушное судно занесено в Государственный реестр гражданских воздушных судов Республики Беларусь в соответствии с Конвенцией о международной гражданской авиации от 7 декабря 1944 г. и Воздушным кодексом Республики Беларусь. It is hereby certified that the above described aircraft has been duly entered on the State register of civil aircraft of the Republic of Belarus in accordance with the Convention on International Civil Aviation dated December 7, 1944 and with the Air code of the Republic of Belarus.			
Дата выдачи Date of issue	22.02.2018	Подпись Signature	В.Б.Костин V. Kostin Директор Director

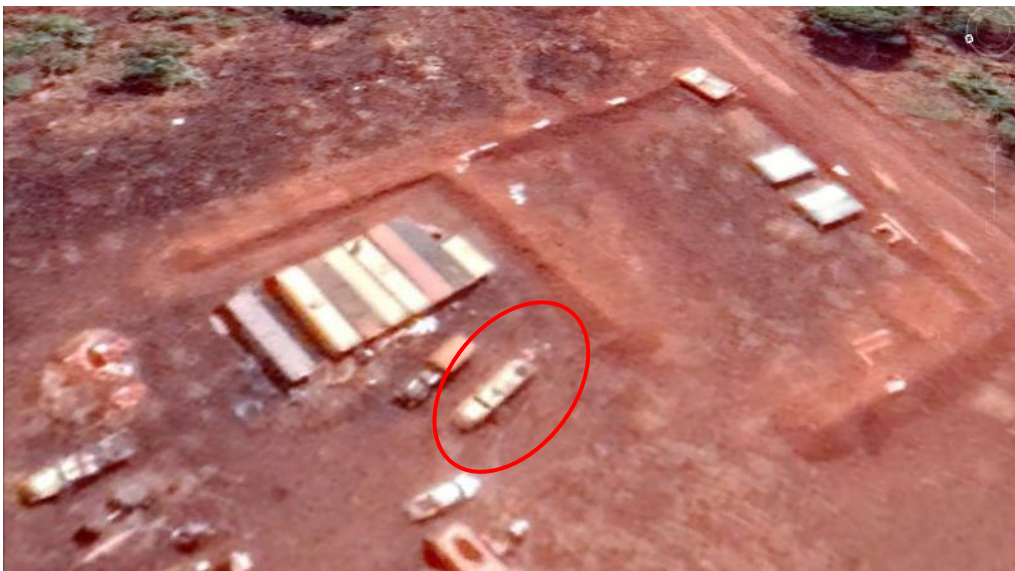
Annex 19: Ilyushin IL-76TD cargo aircraft registered in the CAR as TL-LIZ at Bangui M'poko International Airport on 7 February 2023.



Annex 20: Cessna 182T at Bangui M'poko International Airport on 12 March 2023.



Annex 21: Chekan-type vehicles in Ndassima in the main Ndassima processing compound from satellite imagery in March 2022, (6°11'1.87"N, 20°42'36.68"E)



Annex 22: “Chekan” type vehicles passing through Birao from Sudan on their way to Ndassima on 30 March 2021



Annex 23: Drone image of the compound formerly belonging to Mahamat Al-Khatim with a “Chekan” type vehicle parked inside



Annex 24: Images of recovered home-built drone allegedly used in an attack on the Russian instructors' base in Ndele on 21 January 2023, and its alleged impact





Annex 25: 3 February 2023 CAR Minister of Defence circular notice suspending non-state drone use

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE

 DIRECTION DE C A B I N E T

 SECRETARIAT PARTICULIER

 N° DAD /MDNRA/DIRCAB/SP


 REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 Unité - Dignité - Travail

Bangui le, 03 FEV 2023

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Suspension des vols de drones dans l'espace aérien centrafricain

A travers l'autorisation de survol et d'atterrissage, il s'agit avant tout de redonner à l'Etat la capacité de rétablir son autorité sur l'ensemble de l'espace aérien de notre territoire. Si depuis plusieurs années, le Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée délivrait promptement des autorisations pour le survol et atterrissage des aéronefs et des drones, il se trouve que depuis quelques mois, le contexte sécuritaire a évolué.

Aussi faudrait-il rappeler que les Forces négatives en violation de notre territoire, ont porté atteinte à nos installations et équipements et tout récemment à Ndélé où la position de nos unités a été visée par des drones, occasionnant d'énormes dégâts matériels.

Par conséquent les vols de drones, à l'exception de ceux des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Toute autre demande d'autorisation quelque soit la nature, devra revêtir l'accord préalable du Ministre de la Défense Nationale avant le traitement.

Pour ce faire, je voudrais appeler l'attention de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile sur la délicatesse de la situation de notre pays en cette période de guerre afin que des dispositions soient prises pour faire respecter la teneur de cette correspondance.

DESTINATAIRES :

- PR/CECSA « ATCR »
- PM/CG « INFO »
- MISP
- MAEFCE
- MTAC
- DGANAC
- ASECNA
- CEMA
- DGGN
- DGPC
- CD'AA


 Ministre de la Défense Nationale
 et de la Reconstruction de l'Armée

Rameaux-Claude BIREAU

Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Avenue de l'Indépendance,
 BP : 3257 Bangui-RCA. Tel : +236 21612828 +236 21613541 Email : mindefcabinet@gmail.com

Annex 26: Update on explosive ordinances in western CAR

In addition to a spree of attacks against FACA and Russian instructors bases in westerns CAR, armed groups, presumably including 3R, MPC and anti-balaka, have intensified their use of explosive devices on roads during the months of February and March to halt the progression of these forces.²²⁶ The Panel recorded the following incidents:

- On 6 February, two FACA elements and their moto taxi driver hit an explosive device and were all killed in Nzakoundou village 11 km southeast of Ngaoundaye (Ouham-Pende prefecture)
- On 6 February, some oxen were killed by an explosion near Bowara village 40 km southeast of Nzakoundou).
- On 7 February, a civilian truck ran over an explosive device and was damaged near Djojom village 37 km southwest of Paoua, on the Pougol Mbali axis.
- On 9 February, another commercial truck hit an explosive device and was damaged three km west of Pougol village 30 km West of Paoua while an unidentified number of civilians were injured²²⁷.
- On 10 February, Father Norberto Pozzi and French confrere and four central African helper hits a land mine 22 km from Bouzoum (see annex 1).²²⁸
- On 6 March near Dai village (21 km W of Bouar), three minors, walking in the bush, hit an explosive device which exploded.
- On 6 March three shepherds were injured by an explosive device near Yenga while grazing their cattle around Dai village (20km west of Bouar).
- On 7 March, three Russian instructors discovered and removed three land mines from a location close to Doko village along the Bocaranga-Bezere-Mann road.²²⁹
- On 10 April, in Bilangare ILAGARE village (61 km SW of PAOUA), a detonation of an Explosive Ordnance (EO) killed four civilians (reportedly all minors) and injured several others.²³⁰

The frequency of the presence of explosives on the main axes leading to Chad's and the Cameroonian border is increasing. Armed groups' intention is to create a high-risk zone for FACA and Russian instructors while at the same time also providing a retreat to the adjacent borders, which are relatively secure for the armed groups. Supply convoys FACA and RI are the main targets for ambushes in areas of low visibility and forest, as well as in their axes of progression.

Besides the use of conventional grenades, landmines, and other explosive devices there is persistent information that armed groups are now experimenting with the construction and planting of improvised explosive devices IEDs (See S/2023/87, Par 35).

Annex 27: Update on Bossangoa airdropped bomb incident

²²⁶ Confidential report, 20 January 2023.

²²⁷ https://en.wikipedia.org/wiki/Timeline_of_the_Central_African_Republic_Civil_War#cite_note-kow-633

²²⁸ [http://www.fides.org/en/news/73405-](http://www.fides.org/en/news/73405-AFRICA_CENTRAL_AFRICA_The_condition_of_Father_Norberto_Pozzi_injured_in_a_mine_explosion)

[AFRICA_CENTRAL_AFRICA_The_condition_of_Father_Norberto_Pozzi_injured_in_a_mine_explosion](https://en.wikipedia.org/wiki/Timeline_of_the_Central_African_Republic_Civil_War#cite_note-639)

https://en.wikipedia.org/wiki/Timeline_of_the_Central_African_Republic_Civil_War#cite_note-639

²²⁹ Confidential report, 3 September 2023.

²³⁰ Confidential report, 12 April 2023

In follow-up to its initial analysis on the Bossangoa bombing incident during the night of 27 to 28 November 2022 (S/2023/87, paras 31-33), the Panel analyzed additional photos and interviewed experts present at the site after the incident. From this, the following observations are made:

- The six IEDs were dropped by a military “parachute drop” (photo 1) from an unidentified aircraft at night with few or no visible landmarks. The IEDs could not be pre-positioned and deployed from the ground due to technical constraints, therefore they were dropped by air.
- The linear axis followed, and the area of the strikes (photo 2) indicated that the Russian instructors’ camp was most likely the target of the attack. The detonation of five of the six IEDs outside the target camp (photo 3) was most likely caused by an early (short) release sequence. A delay of a few seconds in release or a few thousandths of a degree shift in the aircraft’s direction would have made the IEDs hit civilian buildings in Bossangoa, potentially causing catastrophic harm to the population.
- At least four IEDs had two triggering systems: an immediate impact triggering system and a proximity triggering system. The six impact zones are lined on a South-North axis, with the same distance between craters, implying an equally regular rate. Two types of charges were observed: two with just an explosive charge and four with an explosive charge in combination with significant fragmentation.
- The nature of the charge was most likely different for these two types: homemade or mining-type explosive for impact charges and military type-high explosive for fragmentation charges.
- Most of the fragmentation shrapnel collected (photo 4) was made of 8 mm reinforcing bar meticulously cut at 3 cm in an industrial manner, probably with a press. Metallic remains of a blue-coloured canister (photo 5) stuck to the shrapnel, point to a container (of the blue diesel oil drum type) being used to contain the shrapnel.
- Collection of release strap fragments from the impact zone and the photos of the parachute extractors indicate that the devices were braked/stabilized by parachutes designed to ensure that they exploded when they reached the ground vertically.
- The preparation of the devices was meticulous and sophisticated, requiring significant material resources and technical skills.

To date, no party has claimed the air attack, and none of the testimonies collected has made it possible to identify the aircraft and assume its origin and destination, let alone indicate possible perpetrators. Neither does the nature of the IED components, allow any inference about the possible perpetrators of the attack. However, it should be emphasized that the preparation and execution of this attack required the use of significant means and specialized know-how, comparable to those of technically advanced military or paramilitary groups. It does not appear likely that any of the armed groups currently operating in CAR possess such means and know-how.

Photo1



Photo2

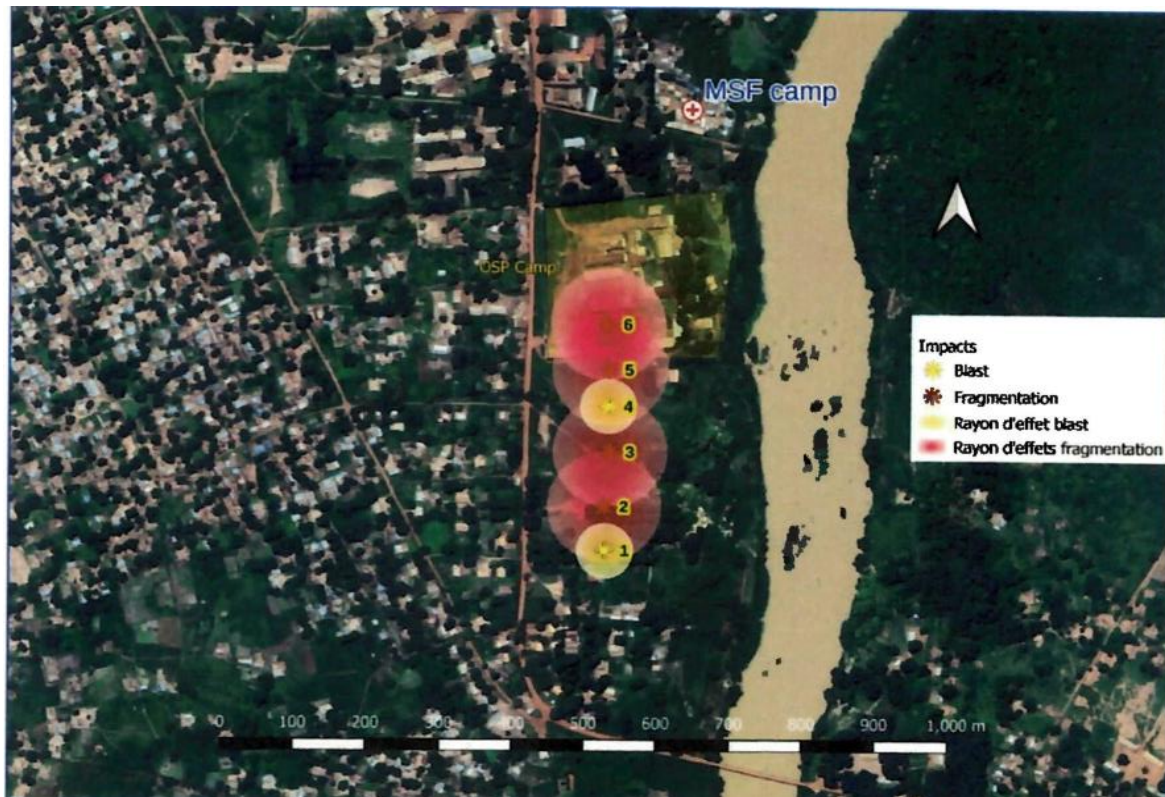


Photo3



Photo4



Photo 5



Annex 28: Police discharge note for seized gold, cash and vehicle and photographs thereof

Décharge

Nous soussigné capitaine KPARAMBETI, Gentau Bonifaci, Commandant la Section de Recherches et d'investigations, officier de Police judiciaire Agissant en cette qualité, certifié avoir procédé ce jour 21 Février à une saisie incidente des objets suivants:

- Une somme de 291.941000F (deux cents quatre vingt onze millions et neuf cents quarante un mil F3 CFA)-
- 58 lingots d'or de différents taille.
- Une voiture de marque TOYOTA STARLET couleur tricolore BA 68 AJT

NB: ces objets sont retrouvés sur les nommés - ISMAILA-ABAMOU et ABDEL-VAHAB, Mahamat; tous Sujets peulhs - Arabes.

- Deux téléphones Android de marque Samsunga et infinix + deux téléphones fixes de marque Techno- et SAMSUNG.

A Bangui, le 21-02-2023.




Annex 29: 13 September 2021 letter from the Minister of Defence to Badica

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE

 DIRECTION DE CABINET

 SECRETARIAT PARTICULIER

 N° 359 /MDNRA/DIRCAB/SP



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 Unité - Dignité - Travail

 Bangui le, 13 SEPT 2021

Au
 Directeur Général du bureau d'Achat de Diamant
 Centrafricain
 -BANGUI-

COURRIER ARRIVEE
 ENREGISTRE LE 13 SEP, 2021
 SOUS LE N° 81

Objet: Accusé de réception


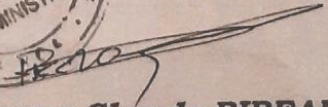
Références : Corr. n° 681/PM/DIRCAB.21 du 19 Août 2021

Monsieur le Directeur Général,

Par la lettre sus référencée, vous aviez saisi le Gouvernement Centrafricain aux fins de trouver des solutions à l'occupation illégale de vos locaux à Bria par les partenaires militaires de la Fédération de Russie.

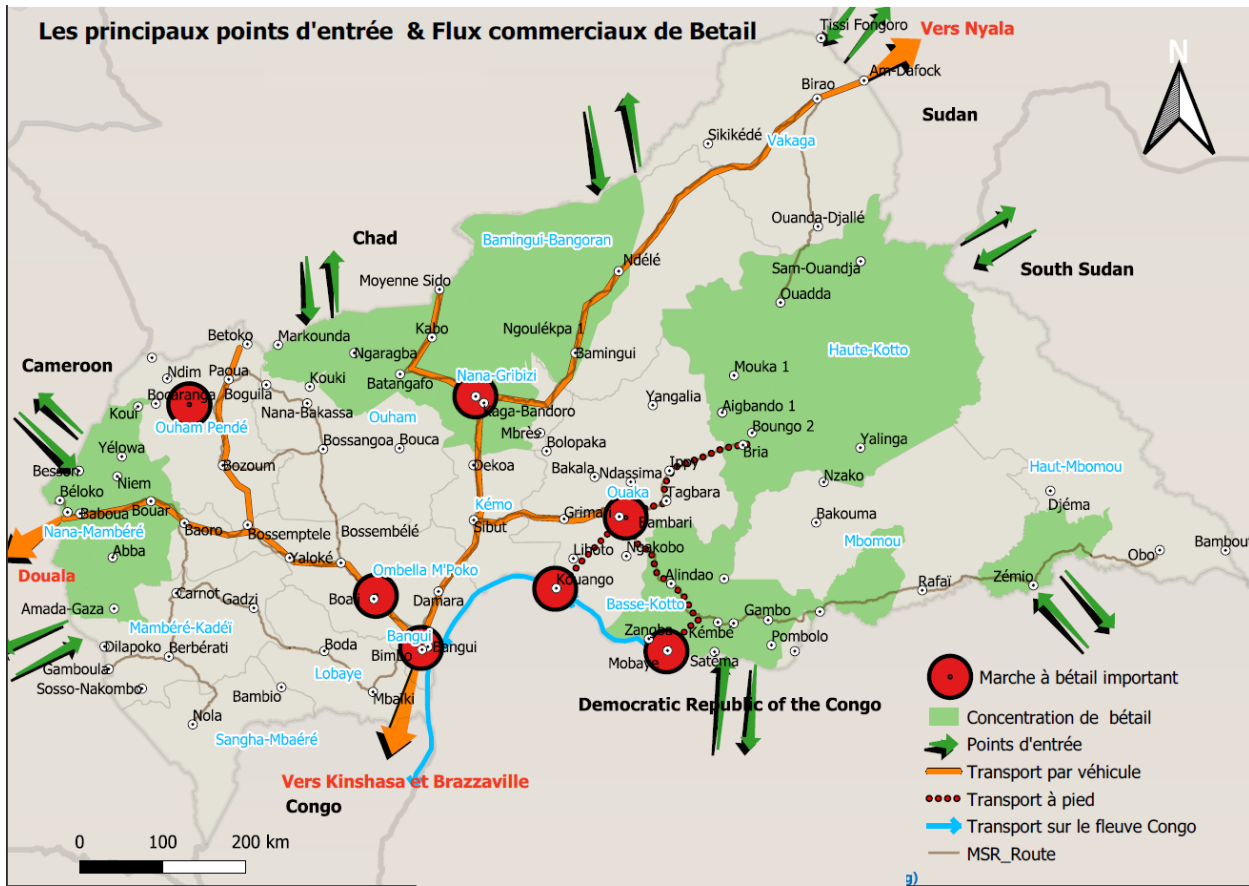
A cet effet, voudrais-je vous informer que des dispositions sont entrain d'être prises en vue de les reloger. Par ailleurs, vous demande d'observer une patience patriotique jusqu'au dénouement de ce processus.

Comptant sur votre bonne compréhension, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.


*Le Ministre de la Défense Nationale
 et de la Reconstruction de l'Armée*

Rameaux-Claude BIREAU

Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Avenue de l'indépendance,
 BP : 3257 Bangui-RCA. Tél : +236 21615270 / +236 21613541 Email : mindefcabinet@gmail.com

Annex 30: CAR transhumance map



Annex 31: Narrative of 44-year-old Sara male civilian held hostage near Am Dafok from 20-24 October 2022 by armed Arab Misseriya elements led by Abou Kass

On 20 October 2022, a group of armed Arab Misseriya took 11 male civilians from the Sara ethnic group hostage near Am-Dafok, Vagaka prefecture, on the border between CAR and Sudan (see S/2023/87, annex 24). The hostage taking, it transpired, was an act of retaliation for an incident in Matala village 12 km east of Birao, where on 16 October 2022, two armed Misseriya driving into Matala on a stolen motorbike had been ambushed by an armed village self-defence group. In an exchange of fire one Misseriya had been shot and killed, while the other had been injured by a bullet wound near the ankle. The villagers brought the injured Misseriya to Birao, where he was detained at the Gendarmerie.

Armed Misseriya elements threatened to execute the Sara hostages unless their comrade in Birao was released. Through traditional community mechanisms, the group also demanded “diya” compensation payment for the man killed (*idem*).

On 8 February, in Am Dafok, the Panel met with one of the 11 men (born 1978) held hostage. He recalled that on 20 October 2022 at around 15h, he was with his 11 children (between 2 and 20 years old) tending to a millet field at Goba, a couple of kilometres west of Am Dafok town on the Am Dafok-Dangore axis, when 7 motorcycles with approximately 15 armed men in military uniform with their faces covered in turbans drove up to him. He did not recognize any of them. They started beating him with the butts of their guns, and he fell on the ground. His children who were working at the other end of the field, saw what was happening and ran back to Am Dafok to alert family members.

Two of the armed men tied his hands behind his back, while the others stood pointing their guns at him. They men discussed between themselves in Arabic whether or not to kill him (he speaks fluent Arabic), until one insisted that as the incident [the killing of their comrade] had happened at Matala, they should not kill him.

He was walked into the bush where they joined up with another group of armed men and more hostages. He could not recall if all the other 10, or a smaller group. Night fell and they walked north for about five hours, the hostages still with their hands tied. They reached a place called Dihin, a water hole and a camp site of the armed group. He estimated that there were about 40 armed elements in the camp.

The hostages were instructed to lay down directly on the ground within earshot of where the kidnappers sat. The kidnappers kept lamenting the loss of their comrade who had been killed in Matala, and whom they referred to as “Ali”. Every now and then, one of the kidnappers would walk over to check on the hostages. They were given water to drink, but nothing to eat. When they asked, they were given permission to go with a guard to relieve themselves, a bit away from the others. It was difficult and messy, as their hands remained tied behind their back, which was very painful.

The kidnappers mostly kept their faces covered. The hostages were not blindfolded and could speak Sara amongst themselves. The hostages all understood Arabic and could follow the daily discussions, sometimes quarrels, between the kidnappers about whether or not to kill the hostages. The kidnappers told the hostages they were waiting for the outcome of ongoing negotiations between Misseriya and Sara community leaders about the payment of diya for their killed comrade.

There were many motorcycles in the camp, and every day, some of the group members would leave the camp and others would arrive. As he understood it, they were travelling back and forth from Umm Dukhun (a locality in Central Darfur, on the tri-border area between Chad, Sudan and CAR) to meet people and to bring supplies.

On the fourth day, 24 October, the armed group leader, Abou Kass, arrived at the Dihin camp in a 4x4 single cabin white Land Criser, mounted with a machine gun. He understood that Abou Kass had come from Nyala. Abou Kass told the hostages that the diya had been agreed, and that they would be released. From now on, Abou Kass, had said, he would have no problem with them [the hostages]. The matter was settled.

Later that day, members of the Sara “crisis and mediation committee”, which for the past days had negotiated the diya payment with Misseriya representatives, arrived at Dihin to pay “sacrifice money”. Sacrifice money, he explained, was an instalment to confirm that a community (in this case the Sara community) had agreed to pay the full diya. The sacrifice money consisted of: a bullock, 1 sac of millet (100 kg), 1 sac of onions, and 20 litres of vegetable oil.

The hostages were very weak. They had hardly eaten for four days and their arms were numb and aching. Abou Kass drove them back to Am Dafok in his pick-up.

After being released, his two wives and children were relieved, but he was “not feeling good at all”. In captivity he had been beaten, and he had lost most of the sensation in hands and arms from being tied up. He was not able to work in the fields like before. His part of the total diya, was a one-off payment equivalent of 25,000 FCFA (\$USD 42). He paid his share in mid-January, by selling one and a half sac of millet (total 150 kg) at the Um Dafuq market on the Sudanese side. It was the equivalent, he estimated, of one month’s worth of staple food for his family.

Comment: The Panel was not able to establish the exact total diya amount that the Sara community were obliged to pay to the Misseriya to save the lives of their community members. Local sources had cited 20 million FCFA (\$USD 32,000) (see S/2023/87, annex 24). In households with more than one adult male, each one of them are expected to contribute to the diya. If each share was 25,000 FCFA, then it would indicate that 762 individuals contributed to the total payment.

The Chef de group in Am Dafok, Mr. Celestin Tamia, who translated for the Panel in the exchange with the released hostage, headed the Sara “crisis and mediation committee” that negotiated with the Misseriya community explained the following: instead of FCFA, the currency often used in Am Dafok is the Sudanese pound, which people still refer to as “Sudanese dinars” (the so-called second Sudanese pounds replaced Sudanese dinars in 2007). The exchange rate between FCFA and Sudanese pounds is almost one to one. Payment in kind is as common as payment in cash, and as prices for goods, crops and animals fluctuate, it can, as in this case, be difficult to establish the exact monetary value of the diya agreed between the Misseriya and the Sara. Mr. Tamia explained that there were still some months left before all the families had paid their share to reach the total amount.

Annex 32: Photographs from Sikikédé and Mahamat Salleh and some of his group members, by *Véronique de Viguerie*, Paris Match, 14-19 January 2023



Mahamat Salleh in the middle (wearing a cap) with his guards, Sikikédé 19 January 2023.




Mahamat Salleh (seated, right) in his camp site, Sikikédé, 15 January, 2023.



Mahamat Salleh, Sikikédé, 14 January 2023.

Annex 33: PRNC Communiqué, 7 October 2022, with a list of individuals appointed to positions of responsibility at a PRNC general assembly held on 6 and 7 October 2022, Dangadere, Vagaka prefecture. Signed by the secretary of session and spokesperson, Namayeba Ahmed.

PRNC
Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine



PARTI POUR LE RASSEMBLEMENT DE LA NATION CENTRAFRICAINE P. R. N. C

COMMUNIQUE

Pour une information concernant l'Opinion Nationale et Internationale du résultat final de la deuxième Assemblée Générale du PRNC qui s'est tenue du 6 au 7 Octobre 2022 à DANGADERE dans la Vakaga.

Les Officiers et sous-officiers réunis ont débattu très largement sur la situation politique nationale et la sécurité Internationale. Nous sommes centrafricains opposants politiques au gouvernement et nous voulons la paix dans notre pays la RCA. Il est clair que notre Président actuel Touadéra installe une dictature avec ses mauvais choix et continue de maintenir un désordre total dans le pays avec les russes de Wagner qui commettent des crimes impunément. Nous sommes contre un changement de notre constitution et Touadéra doit partir pour que la sécurité triomphe enfin et que la RCA puisse prospérer.

La paix nationale, régionale et celle de notre sous-région est menacée par Wagner et le Rwanda. La Russie qui s'est installée en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement en RCA dont le respect et les valeurs traditionnelles et culturelles sont bafouées où on constate chaque jour une dégradation et la décadence de notre société.

C'est dans ce contexte que sous l'autorité de son président l'Excellence Nourd Gregaza que les personnalités ci-dessous ont été désignées à l'unanimité au poste de responsabilités il s'agit de :

El politique :
Abdourahamane Tourkach : Coordonnateur Général NAMAYEBA Ahmed Djido Atny : Chargé de Communication, porte-parole du mouvement

El Militaire :
Général de brigade Mohamed Ali alias B13 : Chef d'État-Major Général du PRNC
Général de brigade Abdoulaye Ahmed Abba Thom : Sous-Chef d'État-Major général, chargé de sécurité intérieure et maintien de l'Ordre
Général de brigade Hamadaye Adam Moussa : Sous-Chef d'État-Major Chargé des Opérations
Colonel ATTAHIR Oumar Zindre : Sous-Chef d'État-Major Doctrinal
Général de Brigade NOUBAKIVE Assane Alias Monde : Sous-Chef d'État-Major Logistique
Colonel Talib Assane : Commandant des Troupes, Chargé des Opérations spéciales
Commandant Mahamat Ahamat Ibrahim : Commandant des Gardiens des Élités
Capitaine Mahamat Assane : Chargé de la Logistique Adjoint

Fait à Dangadere le, 7 octobre 2022
Le secrétaire de la séance, porte-parole du Mouvement

Namayeba Ahmed



nourdinegregaza@gmail.com
253 rue du Hourquet 65300 Lannemezan

Nourd Gregaza
tel : 0766382414
nourdinegregaza.wixsite.com/prnc

